



**UNIVERSITE GASTON BERGER**

*L'excellence au service du développement*

UFR des Lettres et Sciences humaines  
Département de sociologie  
Programme de Licence 3  
Parcours : Développement

## Étude de cas

**ÉTUDE QUANTITATIVE DES EFFETS  
SOCIOPOLITIQUES DES CONVENTIONS LOCALES  
EN MATIÈRE DE GESTION FONCIÈRE  
Expérience du POAS de la commune de Diamal**

Présentée par

FATOU GNING

Sous la direction de  
EL HADJ TOURÉ, PH.D.

ANNÉE ACADEMIQUE 2021-2022

## Résumé

La présente étude de cas a pour objet l'étude des effets sociopolitiques induits par le Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS) en matière de gestion des ressources foncières agropastorales dans la commune de Diamal, une zone logée dans le Delta du fleuve Sénégal. La question qui se pose au chercheur est à l'effet de savoir si le POAS a contribué ou non à une meilleure gestion des ressources agropastorales à travers la réduction des conflits fonciers, l'implication et le renforcement des capacités des populations en matière de résolution de conflits.

Pour y apporter des réponses, une recherche reposant sur une méthodologie à dominante quantitative a été menée. Au total, soixante (60) questionnaires ont été réalisés auprès des usagers de la terre et élus locaux, et deux (2) entrevues individuelles uniquement à l'intention des élus responsables de la gestion des affaires communautaires. L'analyse statistique des données issues du questionnaire révèle que les paysans ont une faible connaissance d'un POAS dont les règles ne sont pas réellement appliquées. L'indice d'évaluation globale des effets du POAS demeure plus ou moins positif, sinon modéré (moyenne de 5,4 sur une échelle de 0 à 10). Malgré le renforcement des capacités, la situation des conflits fonciers reste inchangée. L'indice varie selon les acteurs, les élus locaux étant plus susceptibles d'évaluer positivement la convention locale que les simples usagers de la terre, soit les agriculteurs, les éleveurs et les agro-éleveurs.

Au regard de ces résultats obtenus, le POAS semble être un outil de bonne gestion des ressources naturelles, facteur de promotion d'une bonne gouvernance locale dans les communes de la vallée qui l'ont expérimentées. Toutefois, en l'absence d'une application de ses règles et d'un suivi-accompagnement conséquent, la convention ne peut réellement changer les sociétés rurales.

*Mots-clés :* convention locales, effets sociopolitiques, gouvernance locale, ressources agropastorales, conflits fonciers.

## Remerciements

D'emblée, je rends grâce à ALLAH AZAAZAL qui par sa clémence, m'a permis d'accomplir ce travail. L'aboutissement de ce modeste document se doit à un bon nombre de personnes, je veux citer ceux qui ont aidé moralement et matériellement.

Mes premiers remerciements sont adressés tout d'abord à mon Professeur encadreur El HADJ TOURE pour son attention et sa disponibilité. Ses précieux conseils avisés et sa bienveillance m'ont beaucoup aidé durant la réalisation de ce travail. Je lui suis reconnaissante de tous les efforts consentis et de son appui à chaque fois que j'en avais besoin. Cher Professeur recevez mes sincères remerciements.

Par cette même occasion, mes remerciements vont également à l'endroit du corps professoral du département de sociologie qui a contribué à ma formation.

Je manifeste ma reconnaissance à l'égard de Mr. Abdou Touré pour sa disponibilité, un grand merci à vous tonton.

Mes camarades étudiants plus particulièrement mes promotionnaires du Département de sociologie, mention spéciale Ciré TIGANA, Khoudia GAYE et Papa Guitté DIOP

Je remercie toutes mes connaissances et amis qui se sont intéressés à mon travail.

Je ne peux malheureusement pas citer toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à l'aboutissement de ce travail, mais ma reconnaissance envers elles est grande et sincère. J'espère pouvoir avoir, un jour, l'opportunité de leur rendre service à mon tour.

À

*Mon père et ma mère (Santé, Longévité et Grâces d'ALLAH sur vous),*

*Mes frères et sœurs,*

*Je dédie ce travail!*

# Table des matières

Résumé.....	ii
Remerciements.....	iii
Table des matières .....	iv
Liste des illustrations .....	vi
Tableaux.....	vi
Figures .....	vi
Liste des sigles et abréviations.....	vii
Introduction.....	1
PREMIÈRE PARTIE.....	3
CADRE THÉORIQUE & ANALYTIQUE.....	3
Chapitre 1. Problématique .....	4
1.1.    Du thème au problème général de recherche .....	4
1.1.    Revue de la littérature .....	9
1.2.    Question spécifique de recherche .....	10
Chapitre 2. Hypothèses et objectifs .....	12
2.1. Formulation des hypothèses.....	12
2.2. Opérationnalisation des hypothèses.....	13
2.3. Objectifs.....	14
DEUXIÈME PARTIE.....	15
CADRE MÉTHODOLOGIQUE & MONOGRAPHIQUE.....	15
Chapitre 3. Méthodologie .....	16

3.1. Stratégie de vérification .....	16
3.2. Collecte des données.....	17
3.3. Analyse des données .....	20
Chapitre 4. Monographie .....	22
4.1. Caractéristiques de la commune de Diamal .....	22
4.2. Présentation du POAS de Diamal .....	25
TROISIÈME PARTIE .....	28
PRÉSENTATION & INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS .....	28
Chapitre 5. Résultats .....	29
5.1. Profil des participants .....	29
5.2. Connaissance du POAS .....	30
5.3. Évaluation des effets perçus du POAS .....	32
Chapitre 6. Discussion .....	38
6.1. Comparaison des résultats obtenus aux résultats attendus.....	38
6.2. Explication des découvertes.....	39
6.3. Discussion des implications et limitations.....	42
Conclusion .....	44
Références bibliographiques.....	46
Annexe A. Questionnaire.....	49
Annexe B. Guide d'entretien .....	52
Annexe C. Le planning de l'étude de cas .....	53

# Liste des illustrations

## Tableaux

<i>Tableau 1. Cadre opératoire de l'hypothèse générale .....</i>	13
<i>Tableau 2. Présentation de la liste des zones couvertes par l'enquête .....</i>	27
<i>Tableau 3. Caractéristiques des répondants (n=60) .....</i>	29
<i>Tableau 4. Niveau de connaissance du POAS selon le statut socioprofessionnel .....</i>	32
<i>Tableau 5. Perception des effets du POAS chez les répondants(en %) .....</i>	33
<i>Tableau 6. Comparaison des moyennes quant à l'appréciation globale des effets positifs du POAS.....</i>	36

## Figures

<i>Figure 1. Localisation géographique de la commune de Diama .....</i>	22
<i>Figure 2. Répartition de la population selon les zones administratives du POAS .....</i>	24
<i>Figure 3. Carte des zones de gestion du POAS .....</i>	26
<i>Figure 4. Niveau d'implication et niveau de connaissance du POAS chez les répondants (en %).....</i>	30
<i>Figure 5. Perception positive des effets du POAS chez les personnes interviewées (en %) 34</i>	

## Liste des sigles et abréviations

AAP : Association Agro-Pastorale

AHA : Aménagement Hydro-Agricoles

ARD : Agence Régionale de Développement

BM : Banque Mondiale

CADL : Centre d'Appui au Développement Local

CL GRN : Convention Locale pour la Gestion des Ressources Naturelles

CL : Convention Locale

CR : Communauté Rurale

FARM : Formation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde

FMI : Fond Monétaire International

GIRARDEL : Groupe Interdisciplinaire de Recherche pour l'Appui et la Planification

ILRI : International Livestock Research Institu (Institut international de recherche d'élevage)

PACR : Programme d'Appui aux communautés rurales

PAS : Programme d'Ajustement Structurel

PDIDAS : Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agrobusiness au Sénégal

PLD : Plan local de développement

SAED : Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta du fleuve Sénégal et des vallées des fleuves Sénégal et Falémé

VFS : Vallée du Fleuve Sénégal

ZAPA : Zone à priorité Agriculture

ZAPE : Zone à priorité Élevage

ZP : Zone Privée

## Introduction

La gestion des ressources naturelles a toujours été une priorité dans les politiques de décentralisation au Sahel et cela, face aux nombreux dérives qui se présentaient aux élites politiques aussi bien qu'aux populations locales. Ainsi, le tournant des années 90 est devenu l'ère des conventions locales pour favoriser la gestion concertée des ressources naturelles, gage d'un développement local intégré. C'est ainsi que les propos de Touré (2011, p.6) font état d'une certaine évolution dans la gestion des ressources naturelles: « En Afrique subsaharienne, on est passé d'une gestion centralisée dans les années ayant suivies les indépendances à une gestion décentralisée des ressources naturelles dans les années 90, puis à une gestion concertée recherchée au début des années 2000 ». Cette évolution vient avec son lot de défis et d'effets pervers à adresser, notamment par les élites politiques locales.

Au Sénégal, dans la plupart des zones de la vallée du fleuve, la production agricole et l'élevage caractérisent l'économie et se situent au cœur de l'utilisation des ressources naturelles. Ainsi, des facteurs tels que l'occupation des terres en grande échelle par les aménagements hydro-agricoles, l'accroissement des troupeaux ainsi que l'augmentation de la population déclenchent une forte pression sur ces ressources. À cela s'ajoute le constat de l'existence de nombreuses lacunes dans la prise en charge par les collectivités de leur rôle notamment en matière de gestion du foncier rural. Ces lacunes ne favorisent pas l'instauration d'un environnement incitatif et durable pour une meilleure gestion foncière. Les initiatives de conventions locales se sont multipliées dans toute la vallée du fleuve afin d'atténuer cette forte pression sur la terre et les conflits d'usage qui en découlent. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'élaboration du programme d'occupation et d'affectation des sols (POAS). Expérimenté dans la communauté rurale de Ross Béthio au début des années 2000, le POAS a fait l'objet d'une extension dans la plupart des communautés de la vallée du fleuve Sénégal, y compris dans la commune de Diama. L'enjeu est de corriger les imperfections de la décentralisation rurale en permettant à ces communes de se doter d'un outil d'aide à la décision surtout en matière de gestion foncière et agropastorale ; un outil qui s'adapte à leur réalité et à leurs compétences avec l'appui-conseil des services publics et des partenaires techniques et financiers.

Après une dizaine d'années d'application du POAS dans la commune de Diama, la question est à l'effet de savoir si le POAS a contribué ou non à résoudre les problèmes fonciers pour lesquels il a été mis en place en vue d'en tirer le meilleur profit de gestion décentralisée des ressources foncières et agropastorales. À cet effet, la présente étude de cas est réalisée afin d'analyser les effets de la convention locale en mettant l'accent sur le niveau de participation et de connaissance des paysans et l'apport de la convention dans la gestion des conflits d'usage entre les agriculteurs et les éleveurs. Un œil curieux sera porté sur l'évaluation globale et précise des effets du POAS à travers la construction d'un indice, mais également sur les facteurs susceptibles d'influencer le niveau d'appréciation du POAS chez les différents groupes sociaux. Pour atteindre ces objectifs précis de recherche, la méthode quantitative, secondée par du qualitatif, s'avère adéquate. Le qualitatif sert simplement à expliquer les résultats statistiques. Il s'agit donc d'un devis mixte, à dominante quantitative et de type séquentiel explicatif. Un sondage par questionnaire a été administré auprès de 60 usagers de la terre, incluant des élus locaux, sans compter la réalisation de deux entrevues individuelles. Les données quantitatives ainsi collectées ont fait l'objet d'une analyse statistique au moyen du logiciel SPSS, version 28. Ces données ont été obtenues à la suite d'une enquête de terrain menée dans la commune de Diama. De par sa proximité avec un bon nombre de cours d'eau, la commune de Diama est attractive aux aménagements hydro-agricoles cohabitant avec le pastoralisme occasionnant ainsi son potentiel foncier et d'importants enjeux. Ce qui explique en grande partie le choix pointé sur cette zone.

Cette présente étude de cas s'articule en trois parties réparties en six chapitres. La première partie discute de la problématique des conventions locales pour la gestion des ressources naturelles (chapitre 1) et présente le cadre d'analyse sous forme d'hypothèses et d'objectifs de recherche (chapitre 2). Dans la deuxième partie, il question de l'exposé du cadre méthodologique (chapitre 3) et monographique (chapitre 4). La troisième partie fait état de la présentation des résultats de l'analyse des données quantitatives relatives aux effets induits par le POAS dans la commune de Diama (chapitre 5) et les discute au regard des résultats attendus et ceux obtenus dans des travaux antérieurs ainsi qu'en impliquant les données qualitatives (chapitre 6). En conclusion, les principales découvertes de l'étude sont soulignées et les prospectives de recherche mises en évidence.

**PREMIÈRE PARTIE**

**CADRE THÉORIQUE & ANALYTIQUE**

# **Chapitre 1. Problématique**

## **1.1. Du thème au problème général de recherche**

« Une fois que le sujet choisi, il faut s'attaquer à la formulation du problème de recherche qui constitue l'étape initiale du processus de recherche proprement dit.» (Mace & Prety, 2017, p.37).

Dans ce présent chapitre, il sera question de situer, de prime abord, le problème général lié à la gouvernance locale ainsi que le lien que celle-ci entretient avec la question foncière. Par la suite, la revue de la littérature nous permettra de recenser les écrits portant sur les apports ou effets des conventions locales dans la gestion décentralisée des ressources naturelles mises en œuvre par les institutions gouvernementales locales dans les zones d'expérimentation de l'Afrique subsaharienne. Finalement il conviendra pour nous de préciser le problème et la question spécifiques de recherche qui orientent la présente étude de cas.

### **1.1.1. La gouvernance territoriale et le développement local**

La gouvernance locale conceptualise un ensemble de processus sociopolitiques favorables à l'autonomisation et à la démocratisation du processus décisionnel en matière foncière ainsi qu'au développement des systèmes de production agropastoraux (Touré, 2009, p.92). Considérée comme une réforme naissante, la gouvernance territoriale génère des instances décentralisées ou territoriales élues qui sont supposées êtres responsables, démocratiques et efficaces dans la gestion des ressources locales. Elle prend en charge la manière de mettre en œuvre les compétences transférées, par le choix des élites, des styles de gestion et le nécessaire règlement des conflits (Le Roy, 1997). Elle s'attache à impulser un processus de développement local.

Quant au développement local, il « fait référence à un processus porté principalement par les acteurs institutionnels privés communautaires locaux dans le but de promouvoir la revitalisation durable et autoentretenue du territoire à travers la définition d'un projet de société et la mise en place d'une dynamique de gouvernance territoriale » (Ndiaye, 2013). À

travers cette définition, le développement apparaît comme un processus d'autopromotion territoriale où plusieurs acteurs locaux sont impliqués. Son objectif principal réside dans la revitalisation et la valorisation des ressources soutenues d'un territoire. Le développement local procède de la définition concertée d'un projet de société initié, porté et maîtrisé par des acteurs territoriaux, un ensemble d'orientations, de mesures et de modalités visant la promotion du bien-être social, économique, culturel et environnemental des populations dans un environnement géographique définie. De son côté, Vachon (1996, p.247) mentionne :

«Le développement local est une stratégie qui vise par des mécanismes de partenariat à créer un environnement propice aux initiatives locales afin d'augmenter la capacité des collectivités en difficulté à s'adapter aux nouvelles règles du jeu de la croissance macro-économique ou à trouver d'autres formes de développement, qui par des modes d'organisation et de production inédits intégreront des préoccupations d'ordre social, culturel et environnemental parmi des considérations purement économiques».

L'émergence du développement local peut-être est associée à la mondialisation et au retrait de l'État-providence (Tremblay, 1996). En ce sens, le discours devient la responsabilisation des acteurs locaux, à la synergie et au partenariat des différentes catégories d'acteurs, à la prise en charge des économies et des communautés locales, et dans cette perspective, l'État devient un « État accompagnateur » (Hamel et Klein, 1996). Au Sénégal, les processus liés à la question du développement local résultent d'un contexte institutionnel qui s'attache à une politique de décentralisation et une tradition démocratique (Ndiaye, 2019).

Ces processus sont renforcés par les impacts de la crise des années 1970 et s'accentuent à la suite des Programmes d'ajustement Structurel (PAS) imposés par les institutions internationales dans les années 1980. Tout en reposant sur le désengagement de l'État, la vérité des prix et le rétablissement de l'équilibre budgétaire, les PAS ont fini par encourager la démarche participative, la promotion de la société civile, et la corruption et l'exigence d' « accountability »<sup>1</sup>. Dans les années 1990, apparaissent des politiques de décentralisation qui placent les collectivités locales au cœur du développement. Pourtant, ces politiques ne sont pas nouvelles, puisqu'elles ont été initiées à l'époque coloniale avec le

---

<sup>1</sup> Accroissement des conditionnalités en termes de mécanismes et de procédures internes.

statut de communes en plein exercice de Saint-Louis et Gorée (1872), Rufisque (1880) et enfin Dakar (1887). Les années 1960 consacrent la centralisation du pouvoir, et il faut attendre la réforme de 1990 pour voir s'imposer la communalisation partout au Sénégal. Les politiques de décentralisation s'épanouissent véritablement avec la réforme de 1996 qui renforce les pouvoirs et moyens des collectivités locales et systématise les neuf domaines de compétences transférés : (i) les terres ou la gestion et l'utilisation du domaine privé de l'État, du domaine public et du domaine national, (ii) l'environnement et la gestion des ressources naturelles, (iii) la santé, la population et l'action sociale, (iv) la jeunesse, le sport et les loisirs, (v) la culture, (vi) la planification, (vii) l'aménagement du territoire, (viii) l'éducation et la formation professionnelle, (ix) l'urbanisme et l'habitat. L'État les accompagne d'un transfert de ressources, des structures d'appui techniques comme l'ARD (Agence Régionale de Développement Régionale), et met à leur disposition des services sur la base d'utilisation tels que PNIR (Programme Nationale d'Infrastructures Rurales), dans l'optique de leur faciliter le travail dans la gestion des affaires de leurs localités. En 2013, l'acte III de la décentralisation se propose de réparer les inégalités territoriales, notamment en instituant la communalisation intégrale de tous les territoires, urbains comme ruraux.

### **1.1.2. La gouvernance locale et la question foncière**

La gestion des terres constitue l'un des domaines de compétences transférés aux collectivités territoriales au Sénégal. Ainsi, la terre peut être considérée comme un élément fondateur de la société. Son contrôle relève d'un enjeu social à plus d'un titre. Il constitue un objet d'identification des groupes sociaux et de différenciation des uns et des autres et donc, le foncier intervient dans le processus de la construction des identités individuelles mais aussi collectives. Le contrôle social de l'accès et de l'appropriation des ressources (terres cultivables, eau, parcours, ressources forestières, dépend des systèmes fonciers en vigueur (Bonnet, 1999). Ainsi, dans des pays comme ceux d'Afrique de l'Ouest, où les activités agricoles constituent le leitmotiv du développement et où la terre ainsi que les ressources naturelles sont les principaux facteurs de développement, un fonctionnement efficace, équitable et durable des collectivités territoriales est requis pour être une meilleure évaluation des politiques de développement. La gestion des ressources naturelles nécessite un niveau élevé d'action collective et de degré élevé de sécurité foncière sur le long terme (Drabo et al,

2001), de ce fait, elle constitue une préoccupation majeure dans le cadre des processus de décentralisation en milieu rural. Mais il importe de signifier qu'au Sénégal, les populations sont toujours restées jalousement ancrées dans leur régime traditionnel ou système de droit endogène (droit coutumier). Et ce, en dépit des tentatives du pouvoir colonial sur l'accès de la terre qui se traduisent en général par le slogan : *la terre n'appartient pas à ceux qui la disposent mais plutôt à ceux qui ont les moyens de l'exploiter*. Mais il importe de signifier que la gestion de ces instances coutumières n'est pas dépourvue de défauts et de contraintes. Elle regorge un caractère inégalitaire qui conduit à la marginalisation de certains groupes d'intérêt (Bonnet, 1999).

Avec les différents régimes gouvernementaux, le contrôle de la terre a connu des évolutions. Il comprend le domaine national, le domaine de l'État et les titres des particuliers. Au fil du temps, la terre nouvel or noir, est devenue une véritable source de conflits, mais également une forte convoitise et enfonce le Sénégal dans une série de conflits permanents, soit entre les acteurs de l'agro-business ou de l'immobilier et les propriétaires coutumiers<sup>2</sup>, soit entre les paysans (éleveurs/agriculteurs). Cette situation met en péril la satisfaction des besoins domestiques des populations concernées mais également leur stabilité sociale. Ainsi, au regard de tout cela, l'État du Sénégal tente depuis les années 1990 d'appuyer ces collectivités locales et les populations à trouver des solutions techniques, institutionnelles, juridiques et réglementaires pour concilier la participation populaire, la gestion et l'exploitation durable des ressources naturelles. Ces initiatives consistent à doter les instances décentralisées de bras techniques ou conventions locales pour pallier aux problèmes liés à la régulation des conflits, à l'accès difficile à la terre et aux droits sur la terre.

### **1.1.3. Le contexte d'émergence des conventions locales au Sahel**

La mise en place des conventions locales dans le Sahel consacre le constant d'échec des stratégies antérieures de gestion des ressources naturelles basées sur le dirigisme étatique ou la répression. Les conventions locales au Sahel ont atteint leur apogée à la suite d'un climat de fragilisation des conditions écologiques et de régulation des systèmes sociaux

---

<sup>2</sup> L'exemple de Fanaye ou l'épisode récent de Ndingler (un petit village situé à quelques centaines de kilomètres de Dakar) constituent des cas symptomatiques des conflits fonciers au Sénégal, pour ne citer que ces exemples parmi tant d'autres.

auquel il importe d'ajouter un environnement socioéconomique en voie de paupérisation (aléas climatiques, pauvreté, faillite des mécanismes traditionnels, impéritie des États...). Mais également l'apparition successive d'approches novatrices des années 1990, en matière de gestion des ressources naturelles, toutes caractérisées par une stimulation de la participation des populations et par une volonté accrue de baser les interventions sur les besoins directement diagnostiqués par les populations elles-mêmes. Ainsi, à l'instar de beaucoup d'autres pays de la sous-région, les ressources sénégalaises sont porteuses d'importants enjeux notamment en milieu paysan. Ces enjeux relèvent d'ordre politique, économique et socioculturel (Touré, 2009). « Économique » dans la mesure où elles sont sources de producteurs et détenteurs d'une bonne part des revenus paysans; « politique » en ce sens qu'elles expriment une relation de pouvoir et « socioculturel » du fait que leur accès ainsi que leur appropriation reposent sur les identités individuelles et collectives. Tous ces faits combinés aux aléas climatiques, à l'avènement à grande échelle des aménagements hydroagricoles, à l'accaparement exorbitant des terres initié par l'agrobusiness, à l'affectation des terres par les élus locaux sans protection sérieuse, ni schéma d'aménagement, ni en tenant compte des procédures et modalités de mise en valeur fixées par la loi du domaine national, font naître de sempiternels conflits dans les communautés rurales d'antan. C'est dans ce contexte que le POAS a été initié au Sénégal d'où l'expérience pilote à démarrer dans la communauté rurale de Ross-Béthio en 1997 et celle de Ndiayène Pendao, qui ont servi d'échantillon pour d'autres communes de la vallée du fleuve.

Au moment où nous assistons à l'explosion des conflits en milieu paysan, la majorité des communes du Sahel ont depuis fort longtemps mis en application des règles ou accords pour une bonne gestion de leurs propres affaires. Cette situation problématique retient notre attention et constitue notre problème général de recherche. Elle nous amène à nous intéresser aux effets ou impacts induits par les conventions locales dans la gestion des ressources des pays qui les ont expérimentées. En termes de questionnement, quels sont les effets des conventions locales dans la gestion des ressources naturelles au Sahel (CLGRN)?

## 1.1. Revue de la littérature

La lecture effectuée sur les effets des CL GRN n'est pas exhaustive. Elle porte essentiellement sur les pays sahéliens et en lien avec la question décentralisée foncière. D'emblée, les conventions locales ont fait l'objet de plusieurs études mais également leur usage en tant qu'outil contractuel au niveau local, pour une gestion durable, équitable et efficace des ressources naturelles. Elles n'ont cessé de prendre de l'ampleur dans les pays d'Afrique subsaharienne depuis plus une vingtaine d'années. La quasi-totalité des études appréhendent les incidences de conventions en termes juridique et institutionnel.

En tant que « laboratoire de gestion des ressources naturelles et environnementales » (Granier, 2006), les conventions locales apparaissent comme un consensus négocié entre plusieurs parties prenantes ou acteurs locaux dans une logique de régulation des ressources naturelles, en termes de contrôle, d'appropriation d'usage et d'exploitation. Au Sénégal, elles sont le fruit d'une rencontre entre pratiques issues du droit traditionnel, expériences pluridisciplinaires et processus de décentralisation. De prime abord, on les voit souvent comme des outils réglementaires, institutionnels et juridiques, mais aussi comme une corrélation entre légalité et légitimité. Les conventions locales occupent une place importante dans le paysage juridique et institutionnel du Sénégal et dans l'amélioration de la cohérence juridique (Garnier, 2006). Leur conformité aux lois de la décentralisation est indéniable, puisque les élus locaux demeurent au cœur du processus d'édition d'accords négociés réglementant, par exemple la période de chasse, de coupe de bois, de cueillette de fruits, de pâturages, etc. Et au-delà d'être des outils techniques pour la gestion des ressources naturelles, les conventions renvoient à des « contrats administratifs » qui lient plusieurs parties prenantes. Ainsi, l'étude menée par Barriere (2003) dans les pays Bassari rentre dans cette perspective juridique. Il a misé son analyse sur la législation du droit et la gestion des ressources en mettant en lumière l'inadéquation du droit législatif et réglementaire aux réalités sociales. Une convention conviendrait à un maillon entre la légitimité locale et la législation nationale. « Un droit négocié est plus opportun qu'un droit imposé dans le cadre de la gestion des ressources naturelles » (Barriere, 2003, p.76).

Outre leurs effets en matière de réglementation des affaires locales, les CL sont devenues de véritables outils de sécurisation foncière favorisant ainsi la cohésion sociale

mais aussi une adhésion des populations au processus de gestion de leur terroir. C'est que « le contrôle social, l'accès et l'appropriation des ressources telles que terres cultivées, eau, parcours, ressources forestières, dépend des systèmes fonciers en vigueur» (Bonnet, 2000, p.24). La gestion commune de ces ressources garantit la stabilité politique globale et apportent des réponses aux formalités des transactions, donc un moyen pour abriter les conflits (Diallo, 2003).

De surcroit, une multitude de conventions locales ont fait l'objet de projets d'appui au développement et d'études de cas, notamment au Tchad, Burkina-Faso, au Mali mais également au Sénégal (Guèye, 2003; Touré, 2011) basés sur des approches différentes. L'étude effectuée dans le sud du Mali (ILRI, 2014) sur les impacts des conventions locales se base sur l'approche de la méthode accélérée de la recherche participative (MARP) et avec comme outils les interviews individuels, semi-structurés, pour la collecte d'informations. Ciblant une pluralité d'acteurs, entre autres les autorités administratives, techniques et communautaires, cette étude examine divers aspects tels que l'état des ressources naturelles, le degré de connaissance des paysans sur les conventions locales en marche, les forces et les faiblesses de ces conventions, l'implication du genre, de l'ethnie dans leur élaboration et mise en œuvre. Il importe de signaler que ces mêmes procédures ont été analysées dans d'autres études notamment celle menée au Burkina-Faso sur les conflits agriculteurs-éleveurs, ou au Sénégal celle menée sur le Plan d'occupation et d'affectation des sols pour la gestion du foncier dans la communauté rurale de Ross Béthio (Touré, 2011), qui notamment accentue notre présente étude.

## **1.2. Questions spécifiques de recherche**

La recension des écrits a clairement montré que nombreux sont les travaux qui se sont penchés sur les aspects juridico-institutionnels des conventions locales. En effet, différents incidences ou effets des conventions locales ont été soulignés par la pluralité des auteurs qui se sont prononcé sur cette problématique. Certains auteurs comme Granier (2003) et Barrière (2006) ont campé leur analyse sur le plan juridico-institutionnel et d'autres comme Bonnet (2003) et Faye (2008) ont montré que les conventions locales ont adressé la question des conflits fonciers dans les zones d'expérimentation. Aussi, des études menées au Niger entre 2014 et 2017 ont résolu plus de 70 cas de conflits entre agriculteurs- éleveurs et /ou entre

éleveurs-maraîchers. Les études effectuées dans la vallée du fleuve Sénégal ont montré de leur côté les effets des interventions des POAS comme outils dans le cadre de la décentralisation, de prévention des conflits en milieu agropastoral, un bras technique pour les élus locaux dans la gestion de leurs affaires territoriales, plus précisément dans la commune de Ross-Béthio qui est l'opération pilote au Sénégal : Touré (2011); Rapport SAED juin (2014), dans le Ndiébène Gandiole Papa Faye (Ipar), Djibril Diop (Ipar), Cheikh Oumar Ba (Ipar) (2012) mais également dans la CR de Ndiayène Pendao en mars 2011 par le projet MCA/Vallée. D'où la nécessité de mener une étude d'impact sur la façon dont ces POAS sont appropriés par les différentes parties prenantes. Qu'en est-il des effets du POAS de la commune de Diama en termes de gestion foncière et de développement local?

La question centrale de la présente étude de cas est la suivante :

*Dans quelle mesure et dans quel sens le plan d'occupation et d'affectation des sols (POAS) a occasionné des effets sociopolitiques dans la gestion des ressources foncières de la commune de Diama?*

Plus spécifiquement, comment s'est mis en place le POAS dans cette commune du Delta du fleuve Sénégal? Les élus locaux et les usagers se sont-ils effectivement approprié les règles opérationnelles dont l'application et l'usage effectifs les engagent ? Après une dizaine d'années de mise en œuvre, le POAS a-t-il contribué à résoudre les conflits fonciers? Comment ce plan est-il apprécié par les populations locales? L'appréciation varie-t-elle selon le profil des acteurs impliqués (élus, agriculteurs, éleveurs, agrobusiness)?

Les réponses à la question spécifique et aux sous-questions de recherche nous permettront de contribuer à une meilleure connaissance des effets ou impacts des conventions locales sur la cohésion sociale, sur la gestion efficace des ressources naturelles et macroscopiquement sur la création de conditions de développement local au profit des populations de la commune de Diama.

## Chapitre 2. Hypothèses et objectifs

Dans ce chapitre, il s'agit de définir le cadre servant à analyser le phénomène étudié tout en précisant les limites d'une telle analyse. C'est donc le cadre d'analyse de notre étude de cas. Sa définition consiste à énoncer les objectifs de la recherche, que l'on précise au moyen d'hypothèses à vérifier. Habituellement, ces objectifs et hypothèses sont déjà évoqués dans la problématique sous forme de questions, mais ils doivent être ici clairement énoncés. Les hypothèses sont des réponses anticipées à la question spécifique de recherche et aux sous-questions sous-jacentes. Elles fournissent le cadre qui guidera l'analyse empirique, puisque qu'elles définissent le champ des variables à décrire ou à relier.

### 2.1. Formulation des hypothèses

La présente étude de cas s'inscrit dans l'optique de vérifier l'hypothèse générale selon laquelle, le plan d'occupation et d'affectation des sols (POAS), en tant qu'instrument novateur de gouvernance locale des ressources naturelles, a occasionné des effets sociopolitiques favorables à une meilleure gestion des ressources foncières, tout en créant des conditions de développement local au profit des populations de la commune de Diama.

Pour mieux rendre intelligible ou vérifier l'hypothèse générale, quatre hypothèses particulières ou spécifiques ont été formulées.

- Les acteurs impliqués ont un niveau de connaissance avancé du POAS, car son caractère participatif et le renforcement des capacités qui ont accompagné son élaboration ont largement facilité sa mise en œuvre.
- Le POAS constitue une demande des collectivités locales de la commune de Diama, une demande justifiée par les conflits fonciers. Il contribue à la prévention ainsi qu'à la réduction des conflits agriculteurs éleveurs dans ladite commune.
- Les populations locales apprécient davantage positivement les effets du POAS quant à une meilleure gestion des ressources foncières.
- L'appréciation des effets du POAS varie différemment selon les groupes sociaux.

Plus spécifiquement, les élus locaux sont plus susceptibles d'apprécier positivement le POAS que les simples usagers de la terre. Comparés aux agriculteurs, les éleveurs sont moins susceptibles d'être satisfaits de l'application de l'outil de planification.

Si les résultats vont dans le sens des hypothèses particulières, alors nous pourrions confirmer l'hypothèse générale. Sinon, il faudra l'infirmer ou la nuancer.

## 2.2. Opérationnalisation des hypothèses

Une fois formulée, l'hypothèse générale de recherche doit être traduite dans des termes qui la rendent opérationnelle dans les faits. Pour ce faire, il faut représenter les relations entre les concepts opératoires et identifier la position des variables. De l'autre, il est question de mesurer les variables en décomposant les concepts en dimensions et de ces dernières découlent les indicateurs, lesquels peuvent être amalgamés pour donner lieu à des indices.

*Tableau 1. Cadre opératoire de l'hypothèse générale*

Concepts	Dimensions	Indicateurs
Niveau de connaissance du POAS	En termes d'outputs	Connaissance des règles d'occupation de la terre Forme de convention (formelle/informelle) Motivation L'implication communautaire dans les aspects de conventions locales
Les effets du POAS	Sociopolitique	Réduction des conflits entre agriculteurs/éleveurs Réductions des conflits entre usagers de la terre et affectataires Réduction des conflits entre usagers et acteurs de l'agrobusiness Meilleure gestion des affectations/désaffectations Renforcement des capacités
	Organisationnelle	Meilleure planification de l'utilisation de la terre Pratiques des règles d'accès et d'utilisation des ressources naturelles disponibles (efficacité)
	Sociale	Renforcement des liens sociaux à travers l'implication communautaire Maîtrise de la gestion communautaire Bonne connaissance des règles Bonne application des règles

	Economique	Opportunités de générer des revenus
Caractéristiques individuelles	Sociologique	Age, Sexe, Ethnie, Statut (élu, agri-éleveur, agrobusiness, autre)

Dans ce cas précis, pour mesurer l'apport du POAS dans la gestion des ressources foncières, le chercheur a identifié trois concepts opératoires. Pour le concept relatif au niveau de connaissance du POAS, le chercheur le mesure en termes d'output, entre autre l'implication des acteurs locaux dans les aspects du POAS ainsi que leur connaissance des clauses édictées par cet outil de gestion. Quant au concept d'effets du POAS, il se décline en différentes catégories : sociopolitique, organisationnelle, sociale et économique. Concernant le dernier concept portant sur les caractéristiques individuelles, seule la dimension sociologique est retenue; elle reposant sur le sexe, l'âge l'éthnie et le statut socioprofessionnel.

### 2.3. Objectifs

La présente étude de cas vise essentiellement à découvrir et apprécier les effets sociopolitiques du POAS en matière de gestion des ressources foncières et agropastorales dans la commune de Diama (Delta du fleuve Sénégal).

D'une manière plus spécifique, les objectifs spécifiques visés sont de quatre ordres :

- Mesurer le niveau de connaissance et d'implication des paysans dans les processus de mise en œuvre et de mise en application du POAS;
- Montrer les apports du POAS dans la gestion des conflits fonciers entre agriculture et éleveurs;
- Construire un indice mesurant globalement l'appréciation positive des effets sociopolitiques du POAS par les paysans ;
- Déterminer l'influence de l'appartenance aux groupes sociaux sur le degré d'appréciation et de connaissance du POAS.

**DEUXIÈME PARTIE**

**CADRE MÉTHODOLOGIQUE &**

**MONOGRAPHIQUE**

## Chapitre 3. Méthodologie

### 3.1. Stratégie de vérification

Pour confronter les hypothèses de travail à la réalité, le chercheur a opté pour une enquête de terrain comme principale stratégie de vérification. En effet, contre tenu de l'indisponibilité des données sur l'impact du POAS dans la commune de Diamal, le chercheur a estimé qu'une enquête de terrain est appropriée pour produire des données probantes sur cet impact.

L'investigation de terrain est menée dans trois zones du Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS) : Yallar, Tak Gagne, Thiagnaldé. Ainsi, il importe de savoir que le choix de ces zones ne s'est pas fait ex nihilo : il repose sur au moins facteurs : l'importance de la population occasionnant une forte intensité d'activités, et la fréquence des conflits fonciers liés à l'occupation des terres par l'agriculture et l'élevage.

L'unité d'analyse repose sur deux types d'acteurs : les usagers de la terre et les élus locaux chargés de la gestion des affaires communautaires, y compris la gestion foncière. Le cercle des usagers est constitué d'acteurs qui s'activent dans des activités exploitant les ressources foncières, à savoir les agriculteurs, les éleveurs et les leaders de l'agrobusiness.

Par ailleurs, le choix d'une méthode est une composante intégrale d'une stratégie générale de recherche. Ainsi, dans la présente étude, l'enquête de terrain utilise la *méthode mixte à dominante quantitative*. Cette méthode consiste essentiellement à mener une recherche quantitative afin de mesurer et d'évaluer les effets du POAS en tant que convention locale régissant la gestion des ressources naturelles en mettant un accent particulier sur le niveau de connaissance des paysans et leur perception de ce nouvel outil de gestion. Egalement, l'usage du qualitatif permettra de mieux interpréter, expliquer les résultats statistiques au regard des propos des acteurs concernant leur perception à l'égard du POAS. La méthode mixte de type séquentiel explicatif est appropriée pour une compréhension éclairée et nuancée un phénomène tel que la gouvernance territoriale dans tous ses aspects.

L'utilisation de la méthode quantitative consiste à mener un sondage par questionnaire auprès de 60 cas au total, dont 45 usagers et 15 élus locaux. Ainsi, la technique d'échantillonnage mobilisée pour la passation du questionnaire est celle de

l'échantillonnage accidentel qui offre à l'enquêteur la possibilité de recruter sur le terrain, au gré des circonstances, jusqu'à atteindre la taille désirée. Le questionnaire en tant qu'outil clé de la recherche quantitative est combiné avec cinq entrevues individuelles menées auprès des élus locaux.

### **3.2. Collecte des données**

La collecte des données s'est déroulée en octobre 2022. Elle s'est faite à la croisée du questionnaire et d'entrevues individuelles. Le chercheur, pour des raisons liées à la rareté d'informations sur l'objet d'étude, a fait également recours à des données secondaires. Il sera donc question pour chacune des techniques de collecte susmentionnées d'en justifier l'usage, d'en préciser l'échantillon mais aussi de décrire le déroulement de l'administration.

#### **3.2.1. Le questionnaire**

Le questionnaire constitue un ensemble de questions structurées en vue d'obtenir des informations extensives. L'enquête par questionnaire est une recherche d'informations reposant sur des questions et témoignages qui, une fois analysés, permettent de mieux connaître une situation pour évaluer une action. Etant l'outil principal de l'enquête par sondage, le questionnaire s'applique essentiellement à un échantillon. Dans la présente étude, le questionnaire est conçu à l'intention des usagers de la terre et des élus locaux.

Il importe de signifier qu'il s'agira dans les paragraphes suivant d'indiquer uniquement les grandes lignes du questionnaire puisqu'il est reproduit dans l'annexe A. Le questionnaire est structuré autour de trois rubriques ou sections traversées par trois types de questions. Il s'agit des questions fermées dichotomiques et à choix multiples, des questions ouvertes ainsi que des questions à énumération d'items.

La première rubrique, ou *identification sociologique*, renseigne de façon objective sur les caractéristiques générales des répondants (âge, appartenance ethnique, niveau de scolarisation, groupe d'appartenance, etc.). Ces variables identificatoires apparaissent utiles pour rendre compte de la divergence et de la convergence quant aux propos des répondants. La deuxième rubrique, ou *connaissance sur le POAS*, recueille des informations sur le niveau de connaissance sur l'outil de la part des utilisateurs. La troisième et dernière rubrique

recueille des informations sur les effets du POAS en matière de gestion communautaire des ressources.

Avant d'administrer le questionnaire, le chercheur a jugé nécessaire de le soumettre à un pré-test. Ce dernier est la phase préparatoire avant l'administration du questionnaire. Il consiste à tester le questionnaire sur un échantillon très réduit dans le but de vérifier la cohérence et la simplicité des questions. Dans le cas de cette étude, le questionnaire a fait l'objet d'un pré-test auprès de trois personnes prélevées dans notre population cible. A l'issue de ce pré-test, il nous a été donné de reformuler certaines de nos questions et de redéfinir certaines de nos modalités afin d'en corriger les imperfections et nous rassurer que le questionnaire est plus compréhensif.

L'administration proprement dite du questionnaire consiste à collecter des informations qui permettent de confronter les hypothèses à la réalité. Elle repose sur le mode d'échantillonnage accidentel. La collecte a été réalisée dans trois zones d'investigation du POAS (Yallar, Tak Gagne et Thiagnaldé). Dans la zone de Yallar le chercheur a interpellé vingt-cinq personnes dont les vingt et un sont des hommes; vingt dans la zone de Tak Gagne parmi lesquels deux femmes et dans le Thiagnaldé quinze hommes au total ont été interviewés. Les paysans ont été interceptés dans les champs de riziculture et dans les pâturages, et concernant les élus locaux, l'enquêteur les a approchés à la municipalité et pour certains dans leur maison. Afin de convaincre les personnes ciblées de faire partie des enquêtés, le chercheur a commencé par leur exposer les objectifs de l'étude, et les a rassurées quant à l'anonymat du dépouillement de leurs propos. Les enquêtés mettaient 10 à 15 minutes pour répondre aux questions et l'enquêteur rapportait directement leurs réponses sur le formulaire des questions.

### **3.2.2. L'entrevue individuelle**

En plus des outils relevant de la méthode quantitative, le chercheur a utilisé l'entrevue individuelle. Ce dernier est un outil révélateur des changements en cours dans le milieu rural, en ce sens le chercheur en a fait recours pour décrire les changements attribués au POAS dans la commune de Diama. À ce niveau, un guide d'entretien semi-structuré a été construit à l'intention des élus responsables de la gestion communautaire des ressources foncières (cf.

Annexe B). Il était prévu d'effectuer cinq entrevues, mais par manque de temps, seulement deux entrevues ont pu être menées. L'enquêteur posait les mêmes questions aux acteurs en leur accordant une marge pour s'exprimer librement et dans leur propre vocabulaire dans le but de se renseigner sur leur niveau d'information et de compréhension. Pour éviter des fuites d'informations, l'enquêteur enregistrait les répondants après avoir demandé leur approbation.

Pour l'administration des guides d'entretien, le chercheur a ciblé deux leaders : un animateur du POAS et le représentant de tous les chefs de village en même temps membre du Conseil rural.

### **3.2.2. Les données secondaires**

À côté des données primaires collectées par le chercheur lui-même, celles dites secondaires sont également consultées. Les données secondaires renvoient aux données produites par d'autres auteurs. Elles sont exploitées en guise de complément d'informations. Le chercheur a eu donc à examiner des données plus ou moins scientifiques. Il s'agit du PLD (Plan Local de Développement 2010-2015) de la commune de Diama, d'un document d'évaluation du POAS obtenu auprès du chef de la division de l'aménagement et de développement de la SAED et enfin d'un rapport de diagnostic territorial sommaire effectué par le PDIMAS (Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agrobusiness au Sénégal).

À l'instar de tout travail scientifique, le chercheur s'est heurté à quelques difficultés dans la collecte de données. Ces difficultés sont liées, au premier regard, à la distance qui sépare les différentes zones couvertes par l'enquête. De surcroit, le chercheur a été confronté à un problème de temps du fait que la collecte a coïncidé avec la période des examens du second semestre. Toutefois, il importe de signifier que ces difficultés rencontrées sont le résultat d'une expérience vécue et cela participe à la formation de notre personnalité de chercheur. Ainsi, avec ce statut, le chercheur a déployé des stratégies pour faire tabula rasa des obstacles. Ainsi pour contourner le problème de temps, le chercheur a sollicité de l'aide auprès de deux de ses camarades de classe, expérimentées sur l'objet d'étude en leur assurant le transport durant toute l'enquête de terrain. Ce qui a d'ailleurs rendu possible la collecte exhaustive et à temps.

### **3.3. Traitement et analyse des données**

#### **3.3.1. Analyse des données quantitatives**

Au sortir de la collecte, le chercheur s'est retrouvé avec un agrégat de données aussi diverses que disparates. Ces données nécessitent d'abord un traitement avant d'être soumises à l'analyse proprement dite. Le traitement statistique des données consiste à les transformer pour les rendre plus parlants et plus intelligibles à l'analyse statistique.

Dans la présente étude, les informations recueillies à l'aide du questionnaire ont été saisies, sous SPSS 28, un logiciel de traitement de données à des fins d'analyses statistiques systématiques, pour ensuite y être codées, traduites et organisées. Pour le codage des réponses, il a suffi juste d'entrer les scores dans la fenêtre Editeur de données du logiciel. Pour les questions fermées à choix multiples, les réponses ont été codées en usant des chiffres dans l'optique de respecter un certain ordre. Par exemple, à l'intention de la question « Avez-vous déjà eu l'occasion d'assister aux réunions d'élaboration et de mise en œuvre du POAS ? », le chercheur a assigné le chiffre 1 à l'item « jamais », 2 « Rarement », 3 « Occasionnellement », 4 « Assez souvent », 5 « Très souvent ». Et pour les questions à énumération d'items multiples, le chercheur a trichotomisé toutes les catégories de chacune des dix variables mesurant les effets du POAS, en assignant le code 1 aux catégories « Tout à fait en accord » et « En accord », 0 aux catégories « Tout à fait en désaccord » et « En désaccord » et 0,5 à « Neutre ». Ainsi, la somme des dix variables ainsi recodées donne un indice mesurant l'appréciation globale des effets du POAS, un score élevé dans l'échelle traduisant une évaluation positive. Pour ce faire, toutes les dix variables sont codées dans le sens positif.

Le codage des réponses n'a pas suscité un problème majeur du fait que le chercheur a reçu à l'avance des explications détaillées sur l'utilisation du logiciel de la part de son encadreur en plus du cours d'IASS (Informatique appliquée aux sciences sociales) suivi au semestre II de la Licence 3.

Une fois les données statistiques issues du questionnaire codées, bien ordonnées et mises en forme, le chercheur procède à l'analyse statistique en se focalisant tout d'abord sur

les hypothèses et objectifs de recherche. Le procédé de l'analyse croisé des résultats a été effectué dans l'optique d'établir des relations de dépendance entre les variables qualitatives. Le test d'indépendance du chi<sup>2</sup> a été utilisé pour analyser la signification statistique de telles relations. Ce test a été mobilisé pour mesurer le degré de dépendance entre l'appréciation du niveau de connaissance du POAS et les caractéristiques sociologiques des répondants. Le V de Cramer permet de mesurer la force des relations statistiquement significatives. L'analyse des moyennes, en l'occurrence le test F d'ANOVA, a fait également l'objet d'usage pour comparer des moyennes des groupes au seuil de signification 0,05 (5%). Concrètement, cette technique statistique permet d'expliquer la variation de l'indice d'évaluation globale des effets sociopolitiques du POAS en impliquant des variables sociodémographiques. L'éta-carré est utilisé pour apprécier la taille de l'effet ou la proportion de variance expliquée dans la variable dépendante. Le chercheur a également procédé aux calculs de fréquences et pourcentages pour les variables qualitatives, aux calculs de moyennes et d'écart-types pour les variables quantitatives. Ces statistiques descriptives permettent de décrire et rendre compte respectivement de l'ampleur, de la représentativité et de la variabilité des variables étudiées. Par la suite, les résultats de l'analyse des données sont présentés dans des tableaux et graphiques synthétiques afin de bien les illustrer.

### **3.3.2. Analyse des données qualitatives**

L'analyse des données dites qualitatives ne s'est pas faite à l'aide d'un logiciel comme pour les données quantitatives, d'autant plus qu'elles ne sont pas aussi diverses vu que seulement deux entretiens individuels ont été réalisés. Le chercheur a plutôt procédé à l'analyse de contenu. Une fois recueillies et retranscrites, les données qualitatives se présentent sous forme de verbatim. Ainsi pour les rendre plus analysables, le chercheur a procédé au découpage et au codage et à la catégorisation de ces données. Le découpage consiste à structurer le texte de telle façon que chaque partie corresponde à une unité de signification. Le codage, lui, revient à attribuer des étiquettes aux données dans le but de résumer les informations recueillies. Quant à la catégorisation, elle consiste à regrouper des unités de significations, ou codes, ayant un dénominateur commun. Elle consiste à fusionner les unités informationnelles partageant le même sens (Paillé, 1994). Le découpage, le codage et la

catégorisation des données permettent dès lors au chercheur de procéder à l'analyse de contenu du corpus qualitatif.

## Chapitre 4. Monographie

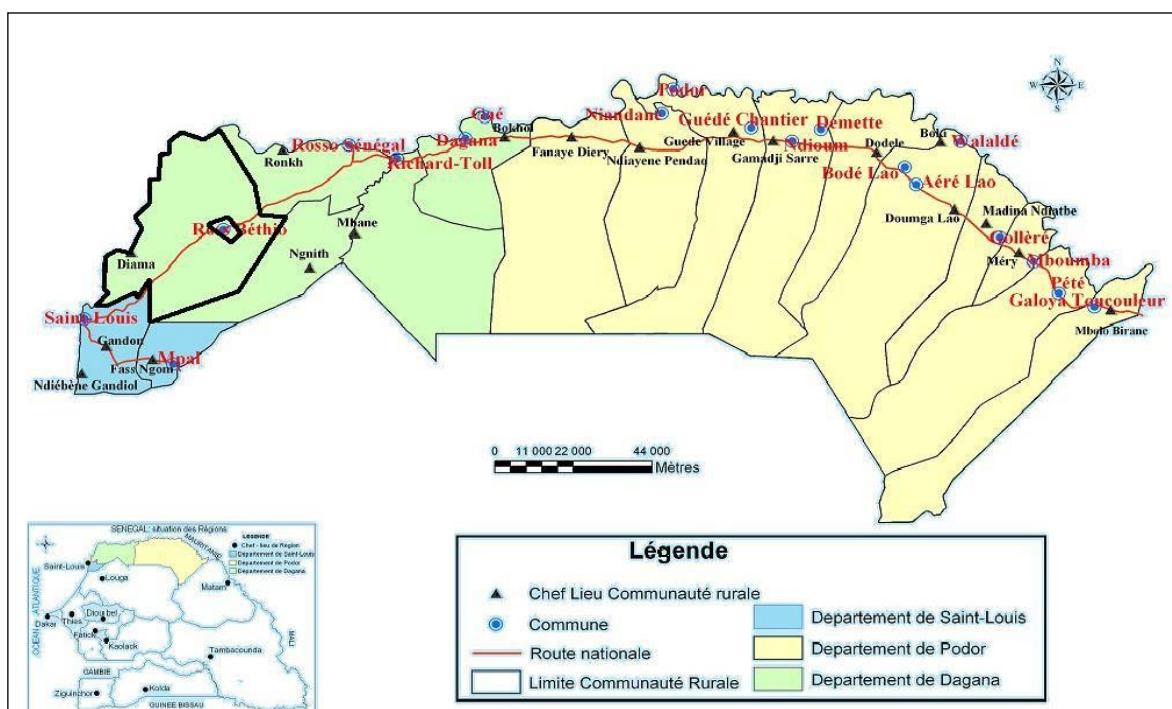
Pour élucider les effets induits par le plan d'occupation et d'affectation des sols (POAS) dans la gestion des ressources naturelles de la commune de Diama, il s'avère nécessaire de décrire les caractéristiques du cadre d'investigation aussi bien que celles du plan lui-même. En effet, il ne s'agit pas de faire une monographie complète, mais plutôt d'une documentation sélective où seulement les caractéristiques susceptibles d'être les plus pertinentes au regard de l'objet de l'étude sont retenues.

### 4.1. Caractéristiques de la commune de Diama

#### 4.1.1. Situation géographique

L'actuelle commune de Diama est située dans l'arrondissement de Ndiaye du Département de Saint-Louis. Elle a été créée suite à la scission de l'ancienne communauté rurale de Ross-Béthio dont le chef-lieu a été érigé en commune donnant naissance aux communautés rurales de Ngnith et Diama (décret n°2008-748 de 10 juillet 2008).

*Figure 1. Localisation géographique de la commune de Diama*



Source : ARD Saint-Louis 2013

Diamma est une des deux communes, avec la commune de Ronkh, qui sont les plus équipées dans la vallée du fleuve Sénégal en Aménagements Hydro-Agricoles (AHA). Ces aménagements sont de plus en plus fréquents dans la zone, laquelle est parcourue par un certain nombre de cours d'eau parmi lesquels le fleuve qui constitue la principale source d'irrigation. Elle a aussi été et reste encore, assez ouverte à l'installation d'agrobusiness cohabitant ainsi avec les activités pastorales dans le même espace.

#### **4.1.2. Milieu physique**

Le milieu physique de la commune de Diamma est caractérisé par deux grandes zones agro-écologiques<sup>3</sup> que sont le Walo et le Diéri. Ces dernières sont couvertes par différents types de sols. Les sols fondé et hollaldé sont moins compacts ; ce qui fait qu'ils supportent les aménagements hydro-agricoles. Les sols Dior quant à eux supportent les activités pastorales et les champs de cultures pluviales favorables à la culture du mil, du maïs etc. Les sols de type Deck-Dior sont de substance et qui sont riches en éléments organiques et minéraux possèdent une grande capacité de rétention d'eau. Les fertilités de ces sols dans diverses activités associée à la proximité des cours d'eau accentuent la pratique de l'agriculture (irriguée) et occasion ainsi la pratique de l'élevage du fait de la disponibilité des sous-produits agricoles (sons, paille de riz) issus des périmètres irrigués et qui constituent un apport important dans l'alimentation du bétail pendant la période de soudure. De cette cohabitation naissent dans bien des cas des conflits d'usage ou fonciers.

#### **4.1.3. Situation démographique**

La commune de Diamma est principalement peuplée de Peulhs ; d'où l'importance des activités pastorales caractérisées par la transhumance et le nomadisme.

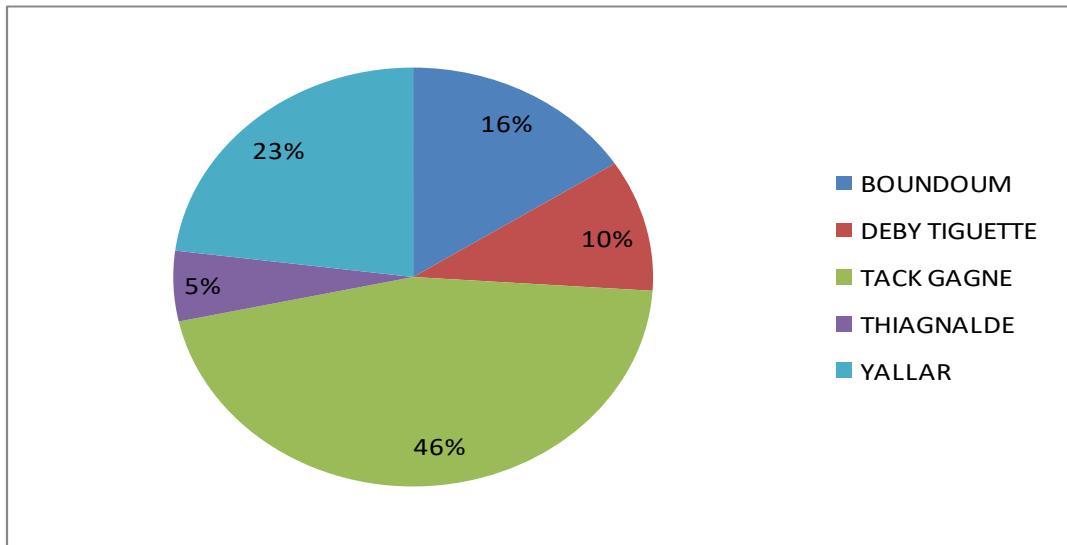
---

<sup>3</sup> Unité cartographique définie par le climat, les sols ou substrats et le modèle des terres et/ou le couvert végétal, et ayant des contraintes et capacités relatives à l'utilisation des terres.

Les autres ethnies dominantes sont les Maures et les Wolofs. Ainsi la domination numérique d'une ethnie sur une autre dans une zone dépend en grande partie de la zone en question. Par exemple, dans la zone de Yallar, les Maures sont majoritaires, alors que les wolofs évoluent dans la zone de Déby-Tiguette et les Peulhs dans la zone de Thiagnaldé. Le peuplement de la Commune de Diama porte la marque de son histoire. Jadis, l'actuel territoire était une zone tampon entre le royaume du Walo et Saint-Louis dans un contexte particulier marqué par des relations souvent conflictuelles entre les groupes ethniques voisins (Maure, Wolof et Peulh).

La population de la commune de Diama a été estimée à 31249 habitants en 2015 (ANSD). Elle est répartie au niveau des zones administratives d'une manière variable. Tack Gagne et Yallar constituent les deux zones les plus peuplées comme le laisse voir la figure 2. En effet, la forte concentration de la population s'accompagne d'une forte pression foncière et d'un accroissement des besoins en terre d'autant plus que ladite commune est habitée majoritairement d'agropasteurs.

*Figure 2. Répartition de la population selon les zones administratives du POAS*



Source : PLD Diama (2010-2015)

#### **4.1.4. Activités économiques et utilisation des ressources naturelles**

Les activités économiques de la commune de Diama relèvent principalement du secteur primaire. Elles s'articulent autour de l'agriculture et de l'élevage, activités dominantes

auxquelles s'ajoutent d'autres activités comme la pêche, l'artisanat et le tourisme.

L'agriculture demeure l'une des principales activités génératrices de revenus de la commune de Diama. Elle est pratiquée sous trois formes : irriguée, pluviale et fruitière.

Deuxième activité après l'agriculture, l'élevage est pratiquée par la quasi-totalité des ethnies présentes dans le territoire communautaire de Diama. La pratique de l'élevage est favorisée en grande partie par l'existence de nombreux cours d'eau, de vastes zones de pâturages.

L'agriculture et l'élevage reposent toutes deux sur l'utilisation et l'exploitation de la terre, qui occasionnent souvent des tensions entre les acteurs exerçant ces activités. En effet, la cohabitation des activités dans cette zone agro-sylvo-pastorale nécessite une bonne gestion dans une logique de planification intégré de développement local, d'où l'adoption du plan d'occupation et d'affectation des sols (POAS) comme outil de gestion, foncière en particulier.

## **4.2. Présentation du POAS de Diama**

### **4.2.1. Contexte et objectifs**

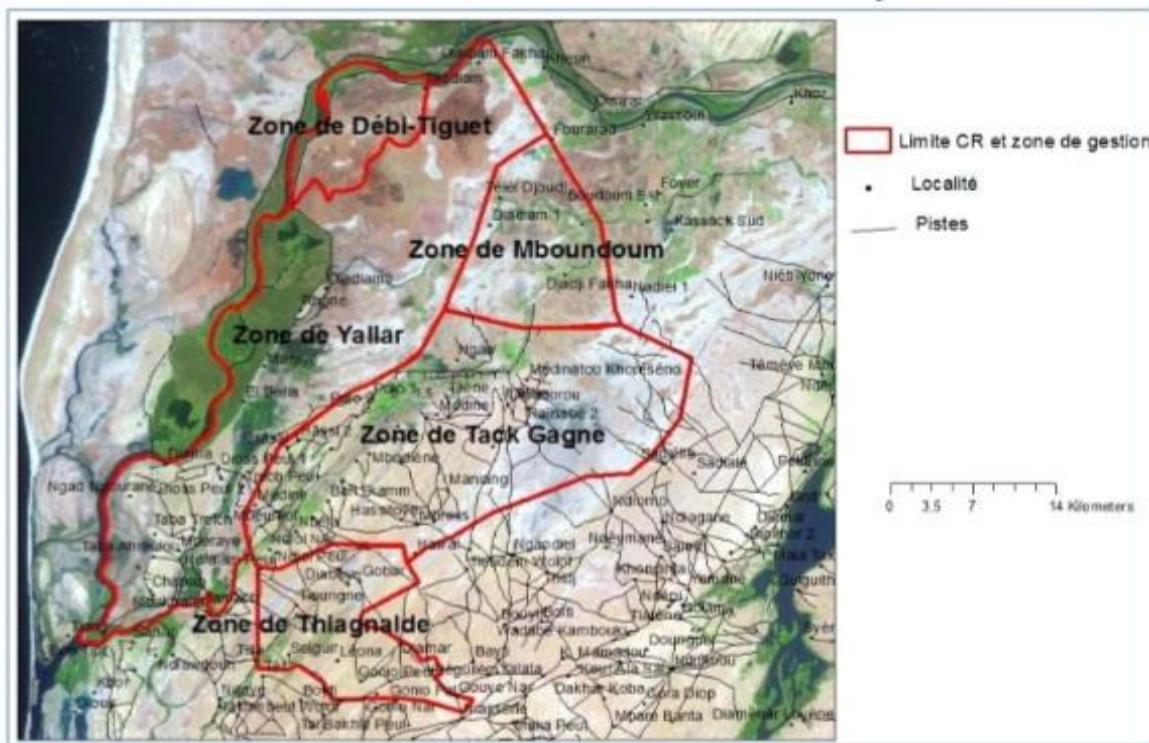
L'opération POAS de l'actuelle commune de Diama a démarré en 2009. Elle survient après l'éclatement de l'ancienne communauté rurale de Ross-Béthio en 2008. En effet, le POAS de Diama peut être dès lors considéré comme une réactualisation du celui de l'ancienne communauté rural de Ross-Béthio ayant été la première collectivité à bénéficier d'un POAS adopté en 1992, en tenant compte des réalités socio-économiques, administratives, spéciales spécifiques de cette jeune commune. La présentation de l'opération aux élus locaux et aux populations s'est faite suite à une série de rencontre entre la SAED et le Conseil rural. Ainsi, après une entente sur les termes et principes du partenariat, la conduite des activités a été confiée un groupe d'animateurs composé de délégués du conseil du chef du CADL et d'agents de la SAED rural. Le cachet officiel de la démarche a été consacré par une délibération du Conseil Rural autorisant ainsi le démarrage de l'opération et la signature d'un protocole définissant les rôles et responsabilités de chaque partenaire (élus locaux, population locale, agents de la SAED etc.).

Le POAS de Diama a été mis en place dans une optique d'amélioration de la gestion foncière des ressources et de la promotion de la bonne gouvernance locale. D'où la pertinence d'une étude d'impact après une dizaine d'années d'expérience. L'idée était de fournir à la commune des outils de gestion du foncier, d'où la mise en place du POAS. En particulier, les objectifs de ce plan sont de trois ordres : 1) clarifier la situation foncière entre autre au moyen de la désaffectation 2) renforcer la complémentarité entre l'agriculture et l'élevage 3) encourager l'implication des populations dans les actions de développement (SAED, 2002 ; cité par Touré 2009, p.269).

#### 4.2.2. Les zones de gestion

Avec l'instauration du POAS, le territoire de la commune de Diama est scindé en cinq zones éco-géographiques de gestion (figure 3).

*Figure 3. Carte des zones de gestion du POAS*



Source : PADMAS 2013

- 1) La zone de Débi-Tiguette est occupée par l'agriculture irriguée qui repose sur les sols que sont le Fondé et le hollaldé. Ces sols propices à l'agriculture particulièrement à la riziculture

accentuent la pratique de cette activité dans ladite zone.

2) La zone de Yallar occupe la partie ouest de la commune de Diama. L'agriculture irriguée y occupe une place importante, la principale source d'irrigation n'étant rien d'autre que le fleuve Sénégal.

3) La zone de Thiagnaldé, qui fait frontière avec la commune de Ngnith, occupe la partie sud de Diama. Elle est essentiellement occupée par l'élevage et l'agriculture pluviale.

4) La zone de Tak-Gagne est majoritairement occupée par l'agriculture.

5) La zone de Boundoum est une petite zone située dans la partie ouest de la commune de Diama, et est totalement couverte par la riziculture irriguée. Les éleveurs de cette zone trouvent beaucoup de difficultés à cohabiter avec les périmètres irrigués privés (PIP) et villageois (PIV).

Le tableau 2 présente les zones couvertes par l'enquête de terrain.

*Tableau 2. Présentation de la liste des zones couvertes par l'enquête*

Zones	Villages
Yallar	Diamma
	Maka Diamma
	El Ngourane II
Tak Gagne	Ndiol peulh
	Ndiaye Guinth
	Gandiaye peulh II
	Thilène
Thiagnaldé	Oumamadé Nguinth

Source : Enquête 2022.

#### **4.2.1. Les règles d'occupation du sol**

Les règles établies dans le POAS portent sur les problèmes spécifiques de l'occupation du sol, le reste étant déjà pris en compte par le Plan Local de Développement de la communauté rurale. Ces règles ont été validées suite à de nombreuses discussions entre les parties prenantes tout en étant en conformité avec la législation. En outre, les règles d'occupation sont conclues en respectant à la fois les besoins des populations et les dispositions de la loi.

Ainsi, les propositions issues des différentes zones sont synthétisées en 11 sections dont nous retenons six : Points d'eau pastoraux et pistes de bétail, la vaine pâture, zone agropastora priorité élevage, zone agropastorale à priorité agriculture, zone pastorale, zone d'habitati

## **TROISIÈME PARTIE**

### **PRÉSENTATION & INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS**

## Chapitre 5. Résultats

### 5.1. Profil des participants

Le tableau 3 présente les caractéristiques des participants de l'étude (n=60). La proportion selon le sexe est de 90% d'hommes. L'âge moyen des participants est de 40,4 ans ( $\pm 8,81$ ). Les principales ethnies sont les peulhs (56,7%), les wolofs (33,3%) et les maures (10%). La prédominance des Peulhs dans cette localité peut s'expliquer, en grande partie, par la sédentarisation mais également par l'installation depuis longtemps de ces acteurs dans la zone étudiée. La majorité des participants sont illettrés ou n'ont bénéficié que d'une scolarisation primaire, ces deux catégories représentant chacune 26,7%.

*Tableau 3. Caractéristiques des répondants (n=60)*

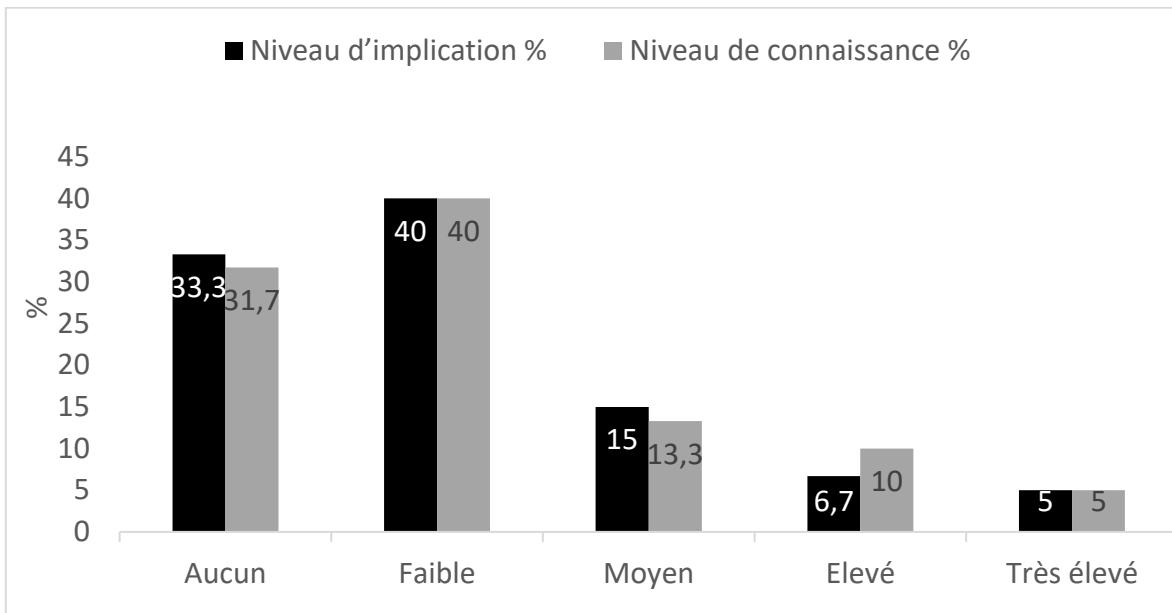
Globalement, les répondants sont des agri-éleveurs ou agropasteurs de profession en dépit des 25% des élus locaux issues d'un échantillon préfixé à 15 cas. En effet, 38,7% des répondants citent l'agriculture et l'élevage comme étant leur principale activité. Ces résultats nous paraissent évidents pour une zone faisant partie d'une région reconnue comme étant agro-sylvo-pastorale où le système mixte d'agriculture et d'élevage est dominant.

## 5.2. Connaissance du POAS

Un premier constat par rapport à la figure 4 est que le niveau de connaissance est relativement lié au niveau d'implication dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du POAS.

*Figure 4. Niveau d'implication et niveau de connaissance du POAS chez les répondants (en %)*

Variables	Catégories	Fréquence	Pourcentage (%)
<i>Sexe</i>	Homme	54	90
	Femme	6	10
	Total	60	100
<i>Age</i>	20 à 35 ans	15	27,3
	36 à 60 ans	37	67,3
	60 ans et plus	3	5,5
	Total	55	100
<i>Ethnie</i>	Peulh	34	56,7
	Wolof	20	33,3
	Maure	6	10
	Total	60	100
<i>Statut socioprofessionnel</i>	Agriculture	7	11,7
	Eleveur	11	18,3
	Agropasteur	19	31,7
	Elu local	15	25
	Chef coutumier	4	6,7
	Agrobusiness	4	6,7
	Total	60	100
<i>Niveau d'études</i>	Sans instruction	16	26,7
	Niveau primaire	16	26,7
	Niveau secondaire	10	17,7
	Bac ou plus	8	13,3
	Arabe/coran	10	16,7
	Total	60	100



De façon plus précise, lorsqu'on a un faible niveau d'implication dans les aspects du POAS, on a également un faible niveau de connaissance des règles qui le structurent. Par analogie, lors que le niveau d'implication est élevé, le niveau de connaissance hausse en même temps. Précisément, la majorité des répondants ont un faible niveau d'implication (40%) et de connaissance (40%) dans les affaires du POAS. Par contraste, ceux qui disposent d'un niveau d'implication élevé à très élevé sont de 11,7% et ceux dont leur niveau de connaissance est élevé à très élevé représentent 15%. Il semble donc que les répondants soient peu au fait du POAS. Malgré ce faible niveau quant à la connaissance du POAS, la majorité des paysans interpellés citaient tous comme règles définies par cet outil celles liées au choix des zones de vocation des terres, à savoir la zone agropastorale à priorité agricole (ZAPA), la zone agropastorale à priorité élevage (ZAPE), la zone pastorale (ZP) et la zone d'habitation (ZH).

La réalité du terrain montre clairement que la connaissance ou pas du POAS repose sur un certain nombre de facteurs. Ainsi, le niveau de connaissance du POAS est associé au statut socioprofessionnel (tableau 4). Il ressort de ce tableau bivarié que seul 5% des agropasteurs contre 80% des répondants disposent d'un bon niveau de connaissance du POAS. Par contraste, les agri-éleveurs ont une connaissance faible vis-à-vis du POAS (52%) comparativement aux élus locaux (20%). Avec deux différences d'environ 30 en point de %,

la relation entre le niveau de connaissance du POAS et le statut sociale des acteurs est significative statistiquement au niveau de la population étudiée ( $\chi^2=43,23$ ,  $p<0,001$ ). Elle s'avère d'intensité modérée ( $V$  de Cramer= 0,11).

*Tableau 4. Niveau de connaissance du POAS selon le statut socioprofessionnel*

<b>Niveau de connaissance</b>	<b>Statut socio-professionnel</b>					
	Agriculteur	Eleveur	Agri-éleveur	Elu local	Chef coutumier	Agrobusiness
Aucun	43	55	42	0	0	50
Faible	57	45	53	20	100	25
Bon	0	0	5	80	0	35
Cas (n)	(7)	(11)	(19)	(15)	(4)	(4)
Chi-carré				43,23***		
V de cramer				0,11***		

*Notes.* Les entrées correspondent à des % (n=60). \*\*\* $p<0,001$ . Source : Données de l'enquête (2022, SPSS).

Par ailleurs, l'âge et l'ethnie n'ont aucune influence sur le niveau de connaissance du POAS car, ce dernier n'impliquant pas seulement une catégorie d'âge et ne privilégiant pas une ethnie au détriment des autres, les acteurs locaux qui sont d'ethnies différentes et de générations différentes ont donc les mêmes opportunités de s'approprier du POAS. Cependant, il semble y avoir une relation significative entre le niveau de scolarisation et la connaissance du POAS, En effet, plus les gens sont instruits, plus ils ont tendance à s'informer et à s'intéresser à la gestion et à la bonne marche des affaires de leur localité.

### **5.3. Évaluation des effets perçus du POAS**

Le tableau 5 présente l'opinion des enquêtés quant aux dix affirmations en lien avec les effets induits par le POAS dans la gestion communautaire des ressources. Le positionnement des enquêtés varie d'une affirmation à une autre. De façon plus explicite, 35% des enquêtés sont en désaccord quant à la « réduction des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs », au moment où seulement 3% approuve cette assertion. Par les enquêtés, 23,3% sont tout à fait en désaccord quant à la « réduction des conflits entre affectataires et paysans » et 8,3% sont en accord. Ces mêmes observations s'opèrent quant à la « bonne application des règles du POAS », à ce niveau 31,7% sont tout à fait en désaccord, 36,7% en désaccord comparativement à seulement 1,7% qui approuve cette affirmation. Par contraste, au regard

de ces assertions qui stipulent que le POAS a favorisé la « réduction des conflits entre les paysans et les agrobusiness », la « bonne gestion des affectations et des désaffectations de la terre » et la « bonne maîtrise d'une gestion communautaire transparente », la majorité des participants les approuvent. Par exemple, 48% des enquêtés sont d'accord que le POAS a favorisé une gestion de la procuration la terre au moment où seulement 18% affirme le contraire.

De surcroît, les données du tableau montrent clairement que le POAS a favorisé une meilleure « planification des affectations et des désaffectations des sols », 30% des acteurs interpellés l'ont confirmé (sont en accord), 13,3% sont tout à fait d'accord et seulement 17% ne partagent pas l'idée. Cette observation est similaire à celle faite sur la « meilleure implication communautaire dans la gestion des ressources »

Au regard des données de ce tableau, on note également qu'un nombre important de participants affirment n'avoir aucune idée (ou de non réponses (neutre)), notamment à l'intention de l'affirmation selon laquelle « le POAS est plus efficace que les méthodes traditionnelles de gestion des ressources foncières » ou le taux de neutralité est de 35% comparativement à 8% qui sont en accord et 20% qui sont en désaccord.

*Tableau 5. Perception des effets du POAS chez les répondants (en %)*

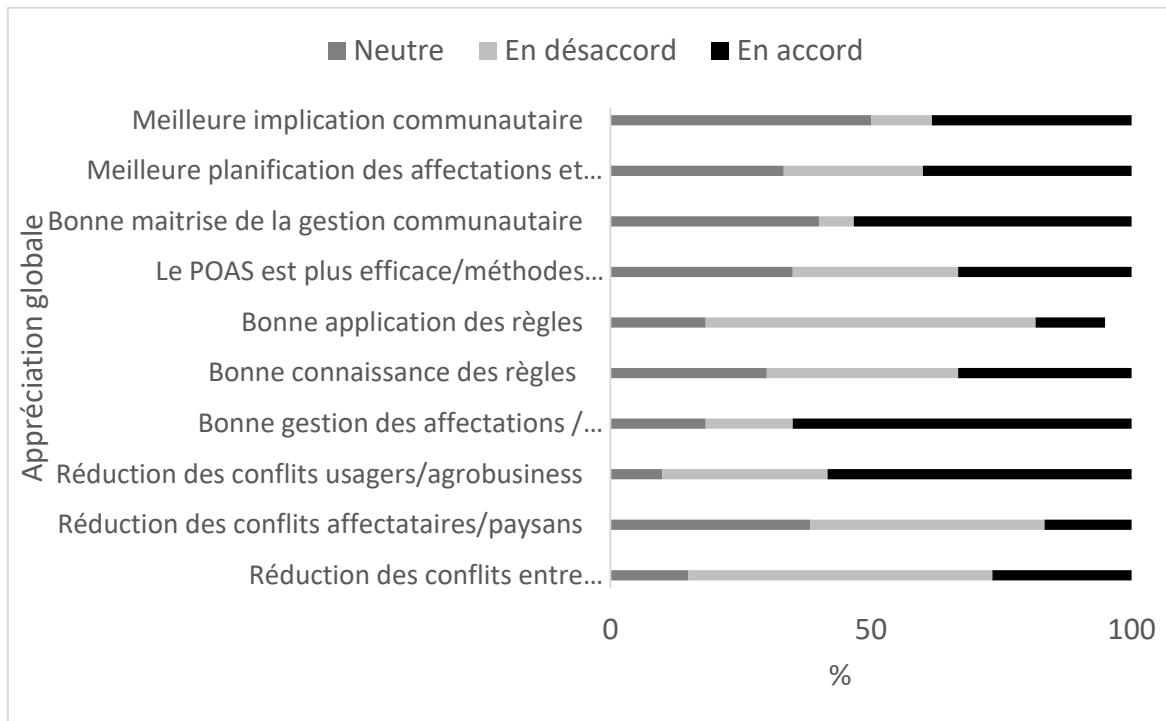
	Tout à fait d'accord	En accord	En désaccord	Tout à fait en désaccord	Neutre
Réduction des conflits entre agriculteurs/éleveurs	3,3	23,3	35	23,3	15
Réduction des conflits affectataires/paysans	8,3	8,3	21,7	23,3	38,3
Réduction des conflits usagers/agrobusiness	16,7	41,7	13,3	18,3	10
Bonne gestion des affectations/désaffectations	16,7	48,3	5	11,7	18,3
Bonne connaissance des règles	10	23,3	16,7	20	30

Bonne application des règles	1,7	11,7	36,7	31,7	18,3
Le POAS est plus efficace/méthodes traditionnelles	25	8,3	20	11,7	35
Bonne maîtrise de la gestion communautaire	13,3	40	3,3	3,3	40
Meilleure planification des affectations et désaffectations des sols	13,3	30	11,7	11,7	33,3
Meilleure implication communautaire	3,3	35	10	1,7	50

*Notes.* Neutre renvoie à la catégorie transformée incluant les « NSP » et « ni en accord ni en désaccord ». Pour chacune des variables, les % sont calculés à partir d'un échantillon valide de 60 cas (n=60)

L'évaluation des effets du POAS semble disparate. Pour en avoir un aperçu global, un indice mesurant les effets du POAS est créé sur la base de la somme de dix variables affirmatives que nous avons fini de recoder de 0 (tout à fait en désaccord ou en désaccord) à 1 (tout à fait d'accord ou d'accord), en passant par 0,5 (neutre). La figure 5 visualise la distribution des variables en considérant seulement la catégorie positive codée 1 (tout à fait d'accord ou d'accord).

*Figure 5. Perception positive des effets du POAS chez les répondants (en %)*



On peut avoir une meilleure idée de la distribution globale des dix variables en analysant leur somme sous forme d'indice des effets. Somme des dix variables, l'indice donne une échelle variant théoriquement de 0 à 10, un score élevé témoignant d'une évaluation positive. La moyenne est de 5,4 ce qui signifie que l'appréciation moyenne du POAS par les 60 intervenants de l'étude est de 5,4 ; la médiane s'élève à 5,5 ce qui traduit qu'au moins 50% des répondants apprécient le POAS avec un score de 5,5 ou moins ; l'étendue entre l'appréciation maximale et celle minimale est de 7,5. Globalement, les mesures de tendance centrale font état d'une appréciation modérée quant aux effets positifs du POAS en termes de gestion foncière des ressources, le score moyen étant de 5,4.

Pour expliquer la variation dans les scores de l'indice mesurant les effets du POAS, les variables sociologiques et autres variables en lien avec le POAS sont impliquées. Une série d'analyses de variance (ANOVAs) a été menée et seules les relations statistiquement significatives sont présentées dans le tableau 6.

*Tableau 6. Comparaison des moyennes quant à l'appréciation globale des effets positifs du POAS*

<b>Groupes</b>	<b>Statistiques</b>				
	Moyenne	Ecart-type	n	Test F	Eta-carré
Statut socio-professionnel				5,12***	0,32
Agriculteur	4,21	2,13	7		
Eleveur	4,81	1,14	11		
Agri-éleveur	4,81	1,62	19		
Elu locaux	6,7	1,29	15		
Chef coutumier	0,87	1,03	4		
Agrobusiness	6,25	1,32	4		
Niveau d'implication				15,78***	0,36
Aucun	4,07	1,15	20		
Niveau faible	5,95	1,58	33		
Niveau élevé	7	1,15	7		
Niveau de connaissance					
Aucun	4,13	1,18	19	14,06***	0,33
Faible	5,7	1,67	27		
Bon	6,75	1,23	14		
Degré de motivation				16,11***	0,21
Pas du tout motivé	4,75	1,59	34		
Tout à fait motivé	6,36	1,48	26		

Notes : \*\*\*p<0,001.

L'analyse de ce tableau montre que les participants qui sont des élus locaux ont une appréciation positive moyenne de 6,7 sur l'indice des effets induits par le POAS. Tandis que, l'appréciation moyenne des agropastoraux, des agriculteurs et des éleveurs est respectivement de (4,8), (4,8) et (4,2). L'analyse de variance montre ainsi que le groupe socioprofessionnel a une influence significative sur la perception des effets positifs du POAS ( $F=5$  ;  $dl=5$  et 54;  $P<0,001$ ). L'effet s'avère de très grande taille (Eta-carré=0,32). Le statut socioprofessionnel explique 32% de la variance de l'appréciation des effets induits par le POAS.

L'analyse de variance montre également que le niveau d'implication, le niveau de connaissance et le degré de motivation influent significativement sur la perception des effets du POAS ( $F=15,78$  ;  $dl= 2$  et 57 ;  $p<0,001$ ), ( $F=14,6$  ;  $dl= 2$  et 57 ;  $p<0,001$ ), ( $F=16,11$  ;  $dl=1$  et 58 ;  $p<0,001$ ). Les effets s'avèrent de grande taille, avec des Eta-carrés respectifs de 0,35,

0,33, et 0,21. Par exemple, les acteurs qui sont les plus impliqués dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre du POAS apprécient plus positivement les effets du POAS (7 en moyenne sur l'échelle de 0 à 10) alors que l'appréciation moyenne de ceux qui sont faiblement impliqués ou aucunement correspond respectivement à un score de 5,9 et 4,1. En fin de compte, plus on est impliqué, informé ou motivé plus le score de l'évaluation positive du POAS est élevé.

## Chapitre 6. Discussion

Suite à la présentation des résultats issus de l'analyse des données, il reste maintenant à les interpréter afin de sortir leur véritable sens théorique, voir sociologique. Plus particulièrement, ce chapitre est axé sur trois aspects : comparaison des résultats, explication des découvertes, et discussion des implications et limitations.

### 6.1. Comparaison des résultats obtenus aux résultats attendus

Il est question dans cette section de montrer si les données de terrain confirment ou pas les hypothèses de recherche. Rappelons d'abord que le projet initial de la présente étude est d'apporter une réponse à la question liée aux effets sociopolitiques induits par le POAS (Plan d'occupation et d'affectation des sols) en matière de gestion des ressources agropastorales dans la commune de Diama. À la lumière des objectifs et hypothèses de recherche, il ressort de l'analyse des données les résultats ci-dessous.

En tant qu'outil de gestion communautaire, le POAS a été approprié par les acteurs impliqués dans sa mise en œuvre, mais la connaissance des règles concerne essentiellement une catégorie d'acteurs, à savoir les élus locaux. Ainsi, le niveau connaissance et le niveau d'implication sont associés à l'appartenance quant au groupe socioprofessionnel. Ces deux associations s'avèrent statistiquement et réellement significatives au niveau de la population étudiée. Les élus locaux connaissent mieux les clauses du plan comparativement aux simples usagers. L'explication théorique qui éclot de ces deux associations est que les responsables communautaires sont mieux placés pour maîtriser tout outil de gestion du fait qu'ils sont dans bien des cas impliqués dans tous les cercles décisionnels en lien avec les affaires de la communauté. Quant aux agriculteurs et éleveurs, les résultats montrent, de façon surprenante, qu'ils n'ont aucune connaissance de l'outil. Cela peut s'expliquer par une sensibilisation limitée. Étant donné que les élus se sont bien approprié les clauses, le POAS renforce certes la capacité des élites politiques à mener des actions pour réguler les ressources foncières. Cependant, les conflits fonciers, notamment entre les agriculteurs et les éleveurs, sont toujours d'actualité dans la commune. Ce qui infirme d'ailleurs notre deuxième hypothèse particulière de recherche. En effet, vu que les pratiques des usagers sont sous-tendues par des

intérêts personnels et, par conséquent, une non-application des règles collectives, la situation des conflits reste plutôt inchangée. De surcroit, bien que le POAS soit le fruit d'une synergie entre plusieurs parties prenantes, il n'est pas unanimement apprécié par les participants de l'étude. C'est que révèlent les résultats. Les élus locaux, comparativement aux agriculteurs et éleveurs, apprécient le plus positivement les effets du POAS en matière de gestion foncière efficace. C'est d'ailleurs ce qui ressort de la comparaison des moyennes des différents groupes quant à l'indice des effets sociopolitiques. Ce qui peut s'expliquer par la faible implication et le faible niveau de connaissance des simples usagers quant à l'application et l'appropriation des règles du POAS.

En fin de compte, il ressort de l'étude que le POAS a eu des effets plus ou moins positifs dans la commune de Diama. Le plan a certes renforcé la gestion des ressources et par là amélioré la gouvernance locale, mais il n'a pas produit les effets escomptés notamment en termes de diminution des divers conflits fonciers. L'indice moyen de l'évaluation des effets positifs du POAS tourne autour de 5,4 sur une échelle allant théoriquement de 0 à 10. L'hypothèse générale de recherche semble confirmée partiellement seulement. Revenons sur les hypothèses spécifiques et tentons d'expliquer, à présent, les découvertes au regard de la littérature.

## **6.2. Explication des découvertes**

Après avoir comparé les résultats obtenus de l'analyse des données aux résultats attendus ou hypothèses, reste maintenant à tenter d'articuler ces résultats obtenus aux travaux théoriques et empiriques notamment ceux recueillis dans la littérature scientifique.

Les mécanismes de gestion des ressources ont toujours existé, la seule différence avec les conventions locales étant l'implication des pouvoirs politiques. En ce sens, Granier (2010) affirme que les conventions locales ont la particularité d'impliquer le gouvernement contrairement aux mécanismes jusque-là mises en place. Il ajoute qu'actuellement ces conventions ont une tendance de passer d'un état d'outil illégitime à celui d'un outil juridique. L'enjeu principal de ces nouveaux types de conventions locales est d'assurer une gestion concertée et transparente des ressources naturelles qui constituent, dans bien des cas, le moteur du développement local. Les acteurs impliqués dans ces conventions ne maîtrisent

toutefois pas toutes les règles définies collectivement. Ces résultats rejoignent ces propos de Coulibaly et Sanogo (2006) : les acteurs impliqués dans l'utilisation et la gestion des ressources naturelles n'ont pas le même niveau de connaissance, ni la même perception des conventions locales. Dans la présente étude, contrairement aux usagers de la terre, les pouvoirs élus ont une connaissance élevée des conventions, car ces dernières sont établies en majeur partie suivant des processus formels qui nécessitent leur implication. Ils en sont même les initiateurs.

En outre, il ressort de l'analyse des données que le degré d'appropriation du POAS, et par conséquent leur succès, dépend de l'implication des différentes catégories d'usagers, de la prise en compte de leurs intérêts qui sont souvent contradictoires. Ainsi, le faible niveau de participation des usagers s'accompagne de la non-maîtrise des clauses, car on ne peut pas appliquer ce que l'on ne connaît pas. D'où la non application des règles du POAS signalée par la quasi-totalité des intervenants. C'est du moins l'avis de cet élu, coordonnateur des animateurs du POAS : « Les paysans ne connaissent pas grande chose du plan, encore moins d'appliquer les règles régies par ce dernier, ce qui explique d'ailleurs le fait que la situation des conflits n'a pas évoluée d'une manière remarquable », il y ajoute : « ... Cette non maîtrise de l'outil s'explique en grande partie par un défaut d'ateliers de sensibilisation, d'information dans les zones ». Partant de ce constat, émerge l'hypothèse selon laquelle : du fait d'un manque de suivi-évaluation, le plan d'occupation et d'affectation des sols n'est pas appliqué par les usagers qui sont censés être les plus concernés. Les résultats d'une étude de cas mené sur les systèmes mixtes agriculture-élevage dans la zone soudano-sahélienne de l'Afrique de l'ouest par International Livestock Research Institute (ILRI) en 2014 au Mali montrent clairement qu'au plan suivi évaluation, les conventions locales pour la gestion des ressources naturelles souffrent d'insuffisance d'appui-conseil attendu et de la faiblesse des capacités des organes de relai des partenaires d'appui, d'accompagnement et d'encadrement. Les propos de cet intervenant viennent confirmer ces découvertes antérieures :

« Il n'y a presque pas un comité de suivi-évaluation du POAS. Il y a de cela plus de cinq ans que le plan n'est pas réactualisé, il faut donc une redynamisation de l'outil dans tous ces aspects en plus, n'étant pas rémunérés, le corps des animateurs disparaît petit à petit. Au début nous étions au nombre de dix animateurs de POAS au moment où je te parle, nous en sommes au nombre de trois ».

En ce sens, Touré (2011, p.19) argumente :

« Les recettes des communautés rurales étant souvent insuffisantes pour couvrir les frais d'animation, des problèmes de coût peuvent surgir. De plus, l'histoire du développement local nous enseigne que dès que les structures d'appui cessent leurs interventions, les initiatives périclitent ».

C'est ce que montrent les résultats de l'étude de cas menée. Au fond, l'analyse dénote, chez les usagers ainsi que les élus, une appréciation plus ou moins positive, notamment au regard de l'association entre la perception des effets du POAS et le statut socioprofessionnel. En effet, l'image que donnent les élus du POAS est qu'il est un outil d'organisation, un instrument d'aide aux collectivités locales pour une meilleure maîtrise du potentiel foncier; et donc il apparaît comme un socle de développement local. Le POAS est perçu ainsi comme un outil de sécurisation foncière. Étant donc un lieu d'expression des compromis sociaux et d'apprentissage de la démocratie locale, les conventions apparaissent comme une alternative pour une meilleure régulation du foncier agropastoral (Touré, 2011).

Nonobstant un manque d'application du POAS de la part des usagers de la terre, l'analyse montre des effets considérables induits par le plan. D'une manière plus explicite, le POAS a permis une autonomisation des populations locales à gérer leurs propres affaires, a facilité une meilleure planification de l'utilisation de la terre et a amélioré la cohabitation entre les agriculteurs et éleveurs, notamment par le biais de quatre zones de vocation des terres définies ainsi : 1) zone agropastorale à priorité agriculture (ZAPA), 2) zone agropastorale à priorité élevage (ZAPE), 3) zone pastoral (ZP), 4) zone d'habitation (ZH).

Les résultats suggèrent clairement que, quoique le POAS soit apprécié d'une manière plus ou moins positive, il comporte des limites certaines. Le chercheur découvre une absence de mécanismes de suivi-évaluation, une faible diffusion des informations, une mauvaise communication entre les différents acteurs. Ces problèmes peuvent être attribués au problème de la décentralisation qui n'est peut-être pas toujours fonctionnelles, occasionnant des ambiguïtés mais également à un manque de formation des pouvoirs décentralisés. Ces résultats rejoignent la perspective de Coulibaly (2010), en effet, il existe toujours un nombre considérable de blocage du processus de transfert de compétences, de ressources de l'État aux collectivités. Les limites rapportées par la présente étude de cas sont similaires à celles

trouvées par Faye, Diop et Ba (2012) dans une étude menée dans le Ndiébène Gandiole situé dans l’arrondissement de Rao du département de Saint-Louis. En addition, Djiré (2003, p.17-21), ajoute que « les conventions locales sont souvent source de conflits au lieu d’être source de réduction de conflits ».

### **6.3. Discussion des implications et limitations**

Aussi positifs ou négatifs soient-ils, les résultats rapportés par la présente étude sur les effets du POAS permettent d’appréhender l’utilité de cet outil en tant que convention locale pour la gestion des ressources naturelles en général. Qu’il soit bien approprié ou pas par les acteurs locaux, le POAS reste un outil d’appui de gestion des communes de la vallée du fleuve Sénégal. Reste à savoir si les autres communes rurales qui l’ont expérimenté en ont tiré profit. À cet égard, même si les résultats de l’enquête se limitent seulement à la commune de Diama, il semble qu’ils s’appliquent à l’ensemble des communes de la vallée qui disposent de l’outil. À cet effet, le diagnostic sommaire mené sur huit communes rurales de la vallée, par le projet de développement inclusif de l’agrobusiness au Sénégal (d’Aquino et Mohamed, 2013), n’invalider pas nos résultats. Les implications de notre recherche sont donc beaucoup plus larges.

Par ailleurs, il convient de fixer les limites des résultats de notre recherche. Aucun travail scientifique n’est à l’abri de lacunes, notamment méthodologiques. En effet, les résultats issus de la présente étude reposent sur un dispositif méthodologique, alors que tout dispositif est susceptible de comporter des biais qui surgissent, dans bien des cas, lors de la collecte, de dépouillement et de l’analyse des données empiriques. À cet égard, la question est de savoir si nous pouvons accorder une totale confiance aux outils de collecte utilisés et aux données collectées mais également aux résultats obtenus. Plus particulièrement, pouvons-nous être convaincu que le POAS a amélioré la gestion des ressources dans la commune de Diama, sans être mesure de réduire les conflits, notamment entre les agriculteurs et les éleveurs? Ces résultats peuvent-ils être généralisés à l’ensemble des communes ayant expérimenté l’outil dans la vallée du fleuve Sénégal? Difficile d’y répondre! Toutefois, notre questionnaire comportait des questions imprécises qui occasionnaient des non-réponses ou réponses incohérentes de la part de certains répondants. Des erreurs biaisées

d'échantillonnage peuvent également être notées, puisque l'échantillon repose non seulement sur un échantillon non aléatoire, mais aussi sur un nombre réduit de cas au regard de l'ensemble de la population ( $n=60$ ). Un échantillon aléatoire et de grande taille donnerait certainement des résultats davantage valides.

## Conclusion

La cohabitation entre l'agriculture et l'élevage a toujours suscité des tensions foncières entre les paysans. De ce fait, des mécanismes de régulation ont également toujours été déployés pour résoudre ces tensions. Cependant, dans le contexte actuel où les aménagements hydro-agricoles se développent en grande échelle dans la vallée du fait de la ruée vers la terre consécutive à la décentralisation rurale, les conventions locales sont souvent perçues comme un outil efficace pour la gestion des ressources naturelles. C'est ce qui nous a poussée à nous intéresser au plan d'occupation et d'affectation des sols (POAS) et à ses effets dans la commune de Diama située dans la vallée du fleuve Sénégal. Ainsi, à travers cette étude à dominante quantitative, il est bien clair que le POAS a contribué à renforcer les capacités des élites et populations dans la gestion des ressources et par là même à améliorer la gouvernance locale. Mais il n'a pas produit les effets escomptés, notamment en termes de diminution des divers conflits fonciers. D'ailleurs, l'indice global des effets du POAS traduit une appréciation positive modérée des paysans. Cet indice varie selon les acteurs enquêtés, les élus locaux étant plus susceptibles d'évaluer positivement la convention locale que les simples usagers de la terre, soit les agriculteurs, les éleveurs et les agro-éleveurs.

Par ailleurs, le niveau de connaissance du POAS est très faible chez les paysans ainsi que leur participation dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre de la convention locale. En effet, nous pouvons dire que la convention locale implique un groupe d'individus se prenant comme responsables pour les autres membres. Or, il est illusoire de croire au fait qu'un groupe pourrait « prendre en compte » les besoins de toute une population. À cet égard, la décentralisation, perçue comme une voie pour de nouvelles alternatives à la gestion des ressources naturelles, et en plus fondée sur une approche participative au profit des populations locales, n'est toujours pas ressentie par ces dernières. Il est donc question de prendre en compte la diversité du monde paysan, pauvres ou riches, hommes et femmes, autochtones/allochtones, jeunes/vieux, avec leurs intérêts et leurs diverses attentes. Mais également de faire appel aux différents cadres d'interventions des partenaires pour un peu plus d'accompagnement et d'appui, autant technique que financier.

Enfin, des recherches ultérieures apporteraient davantage d'informations sur les cas empiriques d'échec ou de réussite du POAS dans les autres communes de la vallée, si elles prenaient en considération toutes les catégories des acteurs locaux impliqués dans la convention. En effet, il serait peut-être important de mener une étude plus approfondie sur les impacts du POAS dans le reste de la vallée du fleuve Sénégal, en ne se limitant pas aux aspects sociopolitiques mais plutôt dans une perspective de valorisation des ressources déclencheurs d'un développement économique.

## Références bibliographiques

### Chapitres d'ouvrages

Hamel P. et J. L. Klein, 1996, « Le développement régional au Québec; enjeu de pouvoir et discours politique », In M. U. Proulx (sous la direction de). *Le phénomène régional au Québec*, Saint- Foy, PUQ, pp.293-311.

Le Roy E, 1997, « Gouvernance et décentralisation ou le dilemme de la légitimité dans la réforme de l'État africain de la fin du XX siècle », In Gemdev, Les avatars de l'État en Afrique, Paris : Kartala. Pp.145-158.

Vachon Bernard, 1996, « Mettre le territoire en état de produire : le rôle des acteurs culturels et environnementaux dans le développement local », in, S. Côté, L. Klein et M. U. Proulx (sous la direction de), *Le Québec des régions : vers quel développement?*, Rimouski Chicoutimi, GRIDEQ-GRIR, pp.241-258.

Vachon Bernard, 1996, « Mettre le territoire en état de produire : le rôle des acteurs culturels et environnementaux dans le développement local », in, S. Côté, L. Klein et M. U. Proulx (sous la direction de), *Le Québec des régions : vers quel développement?*, Rimouski Chicoutimi, GRIDEQ-GRIR, pp.241-258.

### Articles de revue

Barrière Olivier, 2003, « Droit et gestion de l'environnement en pays Bassari (Sénégal oriental) : Réflexion sur un droit de l'environnement au Sénégal » : *Revue Canadienne Droit et Société/canadian journal of Law and society*, Vol. 18, n°1, pp.13-101.

Faye P. Diop et D. Bâ O, 2012, « comment faire du POAS un outil de gestion concertée de l'espace rurale ». Analyse à partir du cas de Ndiébène Gandiole, Sénégal, Ipar, P.4.

Granier Laurent (2006) « Les conventions locales des ressources naturelles de l'environnement ». *L'égalité et cohérence en droit Sénégalais*. UIGN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Unis-x, 44p.

Mace Gordon. Pétry François, « Guide d'élaboration d'un projet de recherche », PUL, 3<sup>ème</sup> édition revue et augmentée, p. 172.

Ndiaye Sambou, 2013, « Configuration et tendances récents de la politique publique de développement local au Sénégal : 2000-2012 », In Sénégal (2000-2012). *Les institutions et politiques publiques à l'épreuve d'une gouvernance libérale*, Momar C. Diop (éd.) : pp.759-788.

Paillé, Pierre, 1994, « L'analyse des théories ancrées », Cahier de recherche sociologique, n°23, pp. 147-181.

### **Article en ligne**

Coulibaly, C., 2010. La décentralisation au Mali : le « transfert de compétences » en difficulté. Des fiches pédagogiques pour comprendre, se poser de bonnes questions et agir sur le foncier en Afrique de l'Ouest. [www.foncier-develeppement.ogr](http://www.foncier-develeppement.ogr). (Consulté en décembre 2022), p.4.

Touré El Hadj, 2011, « Les conventions locales pour la gestion des ressources naturelles au Sénégal : Entre autonomisation et problème d'appropriation », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 11, Numéro 1 | mai 2011, mis en ligne le 20 mai 2011. URL : <http://vertigo.revues.org/10863> DOI : en cours d'attribution (Consulté le 04 avril 2022), 25 p.

### **Thèse ou mémoire**

Touré El Hadj, 2009, *Décentralisation et gouvernance locale. Les effets sociopolitiques de la gestion foncière décentralisée dans le Delta du fleuve Sénégal*. Thèse de doctorat de sociologie, Québec, Université Laval, 354 p.

### **Rapports et autres**

Bonnet Barrière, 1999, « Gestion commune des ressources naturelles : vers un renforcement des capacités locales ». pp. 24.

D'Aquino P. Seck S Mohamed, 2013, « Développement de méthodes d'allocation de terrains par les communautés rurales et identification et de leur assistance technique. Zone de Gandon et du lac de Guiers » p.225.

Dicko A.K (2002) « Les conventions locales dans la gestion des ressources naturelles au Mali ». PACT Études. No.14

Djiré M. (2004) « Les conventions locales au Mali : une grande nébuleuse juridique et un pragmatisme en gestion des ressources naturelles ». Convention locale au Sahel n°2. London : IIED, 18 p.

Faye Jacques (2008), Foncier et décentralisation. L'expérience du Sénégal, IIED, n°149, 13p.

IIED, 2004, *Les conventions Locales au sahel. Un outil de Co-gouvernance en gestion des ressources naturelles*, 11 p.

Ndiaye Sambou, 2019, Politiques publiques et dynamiques territoriales de développement local : 1960-2000. Le HARMATTAN SENEGAL, 10VDN, Sicap Amitié 3, Lotissement Cité Police, DAKAR, 58 p.

## Annexe A. Questionnaire

### Effets du POAS dans la gestion des ressources naturelles.

*Mes salutations!*

*Dans le cadre d'une étude, je mène une recherche sur le POAS.*

*Ainsi, les informations tirées de cette recherche me permettront d'avoir une vue d'ensemble sur les effets du POAS dans la gestion des ressources naturelles de la commune de Diama*

*Vos réponses resteront anonymes.*

*Veillez juste m'accorder quelques minutes de votre précieux temps.*

*Je vous remercie de votre collaboration!*

*Fatou GNING:*

*Responsable de la recherche.*

#### Identification sociologique

1. Vous êtes? .....	<input type="radio"/> 1. Homme <input type="radio"/> 2. Femme
2. Quel est votre âge? En années directement. J'imagine que les gens n'ont pas du problème à donner leur âge.....	
3. De quelle ethnie appartenez-vous? .....	<input type="radio"/> 1. Peuhl <input type="radio"/> 2. Wolof <input type="radio"/> 3. Maure <i>Précisez si autre s'il vous plaît</i>
4. Quel est votre niveau d'étude? .....	<input type="radio"/> 1. Sans instruction <input type="radio"/> 2. Niveau primaire <input type="radio"/> 3. Niveau secondaire <input type="radio"/> 4. Bac ou plus <i>Si autre précisez s'il vous plaît</i>
5. Quel est votre statut socioprofessionnel? .....	<input type="radio"/> 1. Agriculteur <input type="radio"/> 2. Eleveur <input type="radio"/> 3. Agri-éleveur <input type="radio"/> 4. Conseiller municipal <input type="radio"/> 5. Chef coutumier <input type="radio"/> 6. Autre

#### Connaissance sur le POAS

6. Avez-vous déjà entendu parler d'un plan d'occupation de d'affectation des sols? .....	<input type="radio"/> 1. Oui <input type="radio"/> 2. Non
7. Si oui, avez-vous déjà eu l'occasion d'assister aux réunions sur les processus d'élaboration et de mise en œuvre?	<input type="radio"/> 1. Jamais <input type="radio"/> 2. Rarement <input type="radio"/> 3. Occasionnellement <input type="radio"/> 4. Assez souvent <input type="radio"/> 5. Très souvent
8. Si jamais, pouvez-vous nous dire quelles en sont les raisons	
9. Comment estimatez-vous votre niveau d'implication dans la mise en place du POAS? .....	<input type="radio"/> 1. Niveau faible <input type="radio"/> 2. Niveau Moyen <input type="radio"/> 3. Niveau élevé <input type="radio"/> 4. Niveau très élevé <input type="radio"/> 5. Aucun
10. Il est souvent dit que la femme n'a pas le droit d'accéder à la propriété foncière? Partagez-vous cette affirmation?	<input type="radio"/> 1. Oui <input type="radio"/> 2. Non
11. Quelle appréciation faites-vous du POAS en tant qu'outil de planification de gestion foncière? .....	<input type="radio"/> 1. Tout à fait satisfaisant <input type="radio"/> 2. Plutôt satisfaisant <input type="radio"/> 3. Plutôt pas satisfaisant <input type="radio"/> 4. Pas du tout satisfaisant <input type="radio"/> 5. Ne sait pas
12. Existe-t-il des conventions pour la gestion de vos ressources naturelles autres que le POAS? .....	<input type="radio"/> 1. Oui <input type="radio"/> 2. Non
13. Si oui, sont-elles ? .....	<input type="radio"/> 1. Formelles ou écrites <input type="radio"/> 2. Informelles ou orales

14. Quelles sont les ressources sur lesquelles le POAS s'applique? On peut cocher plus d'une fois j'imagine...	<input type="radio"/> 1. Forestières <input type="radio"/> 2. Agricoles <input type="radio"/> 3. Pastorales <i>Si autre précisez</i>
15. Globalement, comment appréciez-vous la manière dont les élus gèrent les affaires de la commune? .....	<input type="radio"/> 1. Excellente <input type="radio"/> 2. Bonne <input type="radio"/> 3. Moyenne <input type="radio"/> 4. Passable <input type="radio"/> 5. Mauvaise <input type="radio"/> 6. Ne sait pas
16. Est-ce que les élus assurent le suivi de l'application des règles du POAS? .....	<input type="radio"/> 1. Oui <input type="radio"/> 2. Non <input type="radio"/> 3. Ne sait pas
17. Comment estimez-vous votre niveau de connaissance du POAS? .....	<input type="radio"/> 1. Aucun connaissance <input type="radio"/> 2. Très bonne <input type="radio"/> 3. Bonne <input type="radio"/> 4. Moyenne <input type="radio"/> 5. Passable <input type="radio"/> 6. Faible
18. Pouvez-vous nous citer une règle d'occupation et d'affectation des sols à laquelle les populations ont convenue	
19. Qu'est-ce qui vous a poussé à se pilier autour de ce consensus? Vous pouvez choisir plusieurs réponses si nécessaire .....	<input type="radio"/> ○ 1. Assurer la paix sociale ○ 2. Renforcer la paix sociale ○ 3. Valoriser les paysans et/ou les élus locaux 4. Sauvegarder les ressources <i>Si autre précisez s'il vous plaît</i>
20. Comment estimez-vous votre degré de motivation quant à la mise en œuvre du POAS .....	<input type="radio"/> ○ 1. Tout à fait motivé <input type="radio"/> 2. Plutôt motivé 3. Plutôt pas motivé <input type="radio"/> 4. Pas du tout motivé

### Effets du POAS

Voici une série de neuf affirmations sur les impacts du POAS, dites nous si vous approuvez ou désapprouvez chacune de ces affirmations

21. Depuis les dernières dix années, les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs ont diminué; .....	<input type="radio"/> 1. Tout à fait d'accord <input type="radio"/> 2. D'accord <input type="radio"/> 3. Ni d'accord ni en désaccord <input type="radio"/> 4. En désaccord <input type="radio"/> 5. Tout à fait en désaccord <input type="radio"/> 6. Ne sait pas
22. Depuis les dix dernières années, les conflits entre affectataires de la terre et paysans ont baissé.....	<input type="radio"/> 1. Pas du tout d'accord <input type="radio"/> 2. Plutôt pas d'accord <input type="radio"/> 3. plutôt d'accord <input type="radio"/> 4. Tout à fait d'accord <input type="radio"/> 5. Ne sait pas
23. Durant les dix dernières années, les conflits fonciers entre les agriculteurs et agribusiness ont diminué.....	<input type="radio"/> 1. Pas du tout d'accord <input type="radio"/> 2. Plutôt pas d'accord <input type="radio"/> 3. Plutôt d'accord <input type="radio"/> 4. Tout à fait d'accord <input type="radio"/> 5. Ne sait pas
24. Depuis les dernières dix années, les affectations et les désaffectations des sols sont bien gérées dans la commune	<input type="radio"/> 1. Tout à fait d'accord <input type="radio"/> 2. D'accord <input type="radio"/> 3. Ni d'accord ni en désaccord <input type="radio"/> 4. En désaccord <input type="radio"/> 5. Tout à fait en désaccord <input type="radio"/> 6. Aucune idée
25. Les règles du POAS sont bien connues par les agriculteurs et les éleveurs.....	<input type="radio"/> 1. Pas du tout d'accord <input type="radio"/> 2. Plutôt pas d'accord <input type="radio"/> 3. Plutôt d'accord <input type="radio"/> 4. Tout à fait d'accord <input type="radio"/> 5. Ne sait pas

<b>26. Les règles du POAS sont bien appliquées par les usagers de la terre .....</b>	<input type="radio"/> 1. Tout à fait d'accord <input type="radio"/> 2. D'accord <input type="radio"/> 3. Ni d'accord ni en désaccord <input type="radio"/> 4. En désaccord <input type="radio"/> 5. Tout à fait en désaccord <input type="radio"/> 6. Aucune idée
<b>27. Le POAS est plus efficace que les méthodes traditionnelles de gestion des ressources foncières .....</b>	<input type="radio"/> 1. Pas du tout d'accord <input type="radio"/> 2. Plutôt pas d'accord <input type="radio"/> 3. Plutôt d'accord <input type="radio"/> 4. Tout à fait d'accord <input type="radio"/> 5. Ne sait pas
<b>28. Le POAS a favorisé une meilleure maîtrise des affectations et désaffectations des sols.....</b>	<input type="radio"/> 1. Tout à fait d'accord <input type="radio"/> 2. D'accord <input type="radio"/> 3. Ni d'accord ni en désaccord <input type="radio"/> 4. En désaccord <input type="radio"/> 5. Tout à fait en désaccord <input type="radio"/> 6. Ne sait pas
<b>29. Le POAS a favorisé une meilleure planification de l'utilisation de la terre par les agriculteurs et les éleveurs .....</b>	<input type="radio"/> 1. Pas du tout d'accord <input type="radio"/> 2. Plutôt pas d'accord <input type="radio"/> 3. Plutôt d'accord <input type="radio"/> 4. Tout à fait d'accord <input type="radio"/> 5. Aucune idée
<b>30. Le POAS a favorisé une meilleure implication communautaire dans la gestion transparente des ressources.....</b>	<input type="radio"/> 1. Tout à fait d'accord <input type="radio"/> 2. D'accord <input type="radio"/> 3. Ni d'accord ni en désaccord <input type="radio"/> 4. En désaccord <input type="radio"/> 5. Tout à fait en désaccord <input type="radio"/> 6. Ne sait pas
<b>31. Comment le POAS peut-il être un facteur de création de conditions de développement économique local? .....</b>	

**32. Au cours des années à venir, pensez-vous qu'avec l'outil du POAS, la situation foncière sera: meilleure, pire ou restera statu quo (inchangée)? .....**

### Commentaires

*Pour finir, vous avez la possibilité de formuler des commentaires à titre de complément d'informations sur les effets ou apports du POAS dans votre commune d'une manière générale.*

**33. Si vous avez des questions, suggestions ou des remarques concernant ce questionnaire, auriez-vous l'amabilité de les inscrire dans l'espace ci-contre? .....**

## Annexe B. Guide d'entretien

*Présentation et introduction*

/ / 2022

Mes salutations !

Dans le cadre d'une étude, je mène une recherche sur le POAS.

Cette recherche me permettra d'avoir une vue d'ensemble des effets du POAS dans la gestion décentralisée des ressources foncières dans la commune.

Je vous demande quelques minutes de votre précieux temps.

Heure de début :

Heure de fin :

*Guide d'entretien adressé aux élus locaux de la commune de Diamal*

**Thème :** Les effets du POAS dans la gestion des ressources foncières en milieu agropastoral

**Thème 1 :** Identification de la personne interrogée

- Nom- Prénom
- Sexe
- Age
- Occupation

**Thème 2 :** Contexte et objectifs de la mise en œuvre du POAS

- Pourquoi et comment le POAS a été créé ?
- Quels sont les objectifs du POAS ?

**Thème 3 :** Les effets du POAS

- Quels sont les apports du POAS dans la gestion des ressources naturelles ?
- Le POAS a-t-il permis une régression des conflits fonciers ?
- Y a-t-il des données statistiques pour mesurer les impacts du POAS sur la réduction des conflits ?

**Thème 4 :** Les principales difficultés et limites du POAS

- Sur le plan de l'élaboration et de la mise en œuvre
- Sur le plan de la mobilisation, de l'appropriation et de l'application par les usagers
- Sur le plan financier.

## **Annexe C. Le planning de l'étude de cas**